

E U R
P A O FR
N

La ville
adaptable 2

13

RAPPORT DU JURY FRANCE

PREAMBULE

La treizième session d'Europas a regroupé en France 468 inscriptions qui ont donné lieu à 314 rendus. La France présentait dix sites, parmi 49 en Europe.

Le thème de la session était : « La ville adaptable 2 ».

Europas a effectué depuis plusieurs sessions un glissement de la typo-morphologie urbaine vers LA Ville. Bien-sûr, la question architecturale n'est pas séparée de l'avenir des villes, et Europas reste le lieu de jonction entre ville et architecture à une échelle globale contemporaine. Cependant, au fur et à mesure des sessions, en Europe, nous avons insisté sur l'importance de La Ville : là où se trouve un nouveau processus de l'économie territoriale. Il s'agit de mettre tout le monde autour de la question synthétique de la ville, dans un décloisonnement : la ville est un tout qui fonctionne comme un être vivant, un métabolisme. Dans la volonté de décloisonner, dans une vision contemporaine du réel et de l'imaginaire, nous désirons porter cette optique globale. Depuis deux ou trois Europas (notre repère d'unité temporelle : 2ans), cette logique est en œuvre ; pour preuve, les thèmes proposés au concours : En 2010, pour Europas 11, le thème « Territoires et modes de vies en résonances » a vu émerger des propositions de processus urbains. En 2012, pour la 12esession, « la ville adaptable, insérer les rythmes urbains » amplifie le mouvement à propos des modes de vie et des temporalités facteurs de modifications profondes des territoires. En 2014, Europas 13 « la ville adaptable 2 » poursuit l'expérience, accentue l'exploration des mutations et pose clairement la question de la gouvernance, des partages, et des nouvelles façons de faire, y compris pour les architectes, les urbanistes et les jeunes professionnels à qui nous nous adressons. Nous sommes structurellement et territorialement recomposés selon une logique urbaine : mêmes les fermes deviennent urbaines ! L'agriculture est urbaine ! Alors que les territoires ruraux doivent inventer des modes de vie en synergie avec ceux des urbains pour se régénérer. La ville du futur est une ville productive et pas seulement consommatrice, elle devrait déjà être source d'économie(s) et de partage. Europas, en interrogeant les nouvelles générations de concepteurs, recherche une vision de la ville, car ce sont eux qui la vivent, qui l'imaginent, qui la conçoivent autrement par anticipation. Nous pensons que les jeunes générations ont plus de capacité à inventer le futur, et si la ville durable/adaptable concerne toutes les générations, elle devrait être vue à travers le prisme du futur, un futur qui commence dès aujourd'hui, un futur immédiat. Il s'agit d'une rencontre entre les usages, l'imaginaire et la technologie. Cette vision est source de prospective. La ville adaptable ne se fige pas, elle se projette dans la durée, dans l'adaptabilité, elle se modèle et s'expérimente. Les changements d'usages et de pratiques précèdent les changements d'espaces, fabriquent de l'imagination créative, mettent en place des systèmes sociaux et économiques innovants. La ville doit suivre ! L'architecture et l'espace public, supports formels de la ville, doivent représenter cette imagination créative et donner de l'espace en capacité de la porter, de la développer. Mieux, « l'architecture doit développer des réponses ingénieuses aux questions d'avenir que lui pose la société. » (Fleur Pellerin, stratégie nationale pour l'architecture, février 2015). C'est précisément cette voie qu'explore Europas à travers les 10 sites proposés au concours cette année en France, tout en questionnant notre société contemporaine et ses modes de faire. C'est donc un

processus réversible à plusieurs entrées et échelles. Celles-ci sont effectivement très diversifiées et extensibles alors que le concours continue d'insister sur leurs imbrications. La pertinence des propositions se fera également sur cette capacité à choisir la justesse des échelles d'interventions proposées. Le concours appelle une vision contemporaine et prospective susceptible d'inciter les différents acteurs à se mobiliser. Car il est une première étape dans le processus Europan : des expérimentations de propositions sont poursuivies et prises en main par les collectivités, car si celles-ci s'engagent dans Europan, c'est pour avoir des résultats bien au-delà des idées : leurs faisabilités, leurs applications, pour passer aux choses sérieuses, du concret ! Il s'agit dans un premier temps de concertation et d'échanges car il faut convaincre aussi, attirer des partenaires investisseurs, trouver le moyen de faire autrement dans des situations bloquées parfois. Le concours est choisi par des élus qui s'engagent réellement vers une nouvelle façon de faire la ville, adaptable, durable. Ils voient dans Europan un outil, une méthodologie souple avec de nouveaux acteurs qui ont aussi les qualités de leur jeunesse, à qui il s'agit de faire confiance et de confier de vraies missions, avec les partenaires associés, pour des réalisations innovantes et exemplaires. Entre le concours d'idées et le site réel, le travail des candidats est le prélude d'un récit à tenir pour réussir ce pari de la ville adaptable à tous points de vue.

(Introduction aux dossiers de sites France)

LES DIFFERENTS SITES

Dix sites ont été choisis pour les capacités à faire émerger des perspectives intéressantes dans le cadre du thème et des sous thèmes retenus lors de la session. Ils se distinguent par des configurations et des échelles différentes.

BONDY – GRAND PARIS LEARNING FROM BONDY

- LOCALISATION : Bondy, Communauté d'agglomération Est Ensemble, au nord-est de Paris.
- POPULATION : commune de 53 053 habitants
- SITE DE REFLEXION : 74 ha
- SITE DE PROJET : 10,6 ha
- SITE PROPOSE PAR : Ville de Bondy + Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFif)
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Entreprises locales, OPH Bondy Habitat, Conseil Général 93 (CG93), Aménageur ZAC Les Rives de l'Ourcq (SEQUANO Aménagement), la Ville de Paris.

Rappel succinct de la stratégie de la ville :

Le site de Bondy est un territoire riche et complexe dont les enjeux de transformation relèvent tout particulièrement de la thématique de « La ville adaptable 2 » proposée par la cession European 13. Nous sommes ici en présence d'une zone commerciale caractéristique d'un développement suburbain situé en cœur de commune. Une situation impliquant de multiples acteurs aux intérêts divergents, où l'habiter se limite à des pratiques de consommation individualisées et voiture, où les objets architecturaux n'ont pas de valeurs et se développent spontanément et indépendamment les uns des autres comme l'environnement qui les entoure. Il semble ainsi que le « projet processus », les négociations et collaborations d'acteurs, la réintroduction du partage et du sens collectif de l'urbain, la transformation par actions successives plutôt que par la forme ou le plan, puissent être des approches de transformation pertinentes au regard de la nature de ce territoire. La question posée par la ville de Bondy aux candidats n'est pas simple : en France très peu de projets font référence en matière de renouvellement de zone commerciale ; l'une des principales maîtrises d'ouvrage - les grandes enseignes - n'est pas intégrée au projet ; dans un contexte qui s'affranchit des questions de formes et obéit uniquement aux prérogatives économiques, l'architecte est tiraillé entre bonnes intentions urbaines et réalités des intérêts particuliers. C'est donc un ensemble de paradoxes qui anime ce territoire, et que les candidats doivent manier et s'employer à mettre en œuvre dans le projet. Les enjeux du travail sont ainsi : de trouver les moyens de faire évoluer cette zone, de déclencher le changement ; de proposer des stratégies de transformation valorisantes pour la ville comme pour les commerces ; d'imaginer les convergences des intérêts privés, publics, et civils vers un projet Bondynois et du Grand Paris ; de développer, tout en la diversifiant, la qualité de l'habiter déjà présente et qui échappe aux logiques de la ville traditionnelle.

BORDEAUX. CHAMBRE AVEC VUE

- LOCALISATION : Bordeaux, Quartier de la Bastide
- POPULATION : Ville : 239 399 habitants. Agglomération : 724 224 habitants
- SITE DE REFLEXION: 5 ha
- SITE DE PROJET : 1,3 ha
- SITE PROPOSE PAR : EPA Euratlantique, Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : EPA Euratlantique

Rappel succinct de la stratégie de la ville :

Figure de proue du nouveau projet urbain du quartier Garonne Eiffel, le devenir de l'actuelle caserne de pompiers s'inscrit dans la mutation de tout un secteur: rénovation des berges de la Garonne, rénovation urbaine du quartier de la Bastide. La ville de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique sont en attente de propositions innovantes sur la mutation de ce site: les enjeux sont la programmation, la méthode participative, l'économie globale du projet dans un nouvel équilibre public/privé. Le souhait est de l'ouvrir à la ville, de conforter une dimension d'espace public.

Les enjeux du site :

- un pivot dans la reconquête de la rive droite bénéficiant d'une position centrale au cœur de la rive droite à articuler entre un quartier à rénover (secteur de la Benauge) et un quartier à faire sortir de terre ;
- un point d'entrée du nouveau quartier de la ZAC Garonne Eiffel à imaginer ;
- un patrimoine moderne bénéficiant d'une excellente visibilité depuis le cœur historique de la rive gauche mais mal aimé et à mettre en valeur mais un projet urbain en cours (ZAC Garonne Eiffel) dans lequel il faut s'inscrire.

Les attendus de la commande :

- Imaginer une vision transversale des thématiques en architectures urbanisme patrimoine paysage et programmation ;
- Ouvrir le site sur la ville ;
- Mettre en valeur le patrimoine moderne ;
- Inventer un programme ;
- Imaginer un projet processus, un portage innovant, un phasage à organiser.

GOUSSAINVILLE. EMBARQUEMENT IMMÉDIAT

- LOCALISATION : Le vieux village de Goussainville, Goussainville, Communauté d'agglomération Roissy Porte de France
- POPULATION : Commune : 31 390 habitants. Agglomération : 87 514 habitants.

- SITE DE REFLEXION: 922 ha
- SITE DE PROJET : 52 ha
- SITE PROPOSE PAR : CA Roissy Porte de France, Ville de Goussainville
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Ville de Goussainville, privés.

Rappel succinct de la stratégie de la ville :

Le site du vieux village de Goussainville est la résultante de forces contradictoires en présence: d'un côté la puissance économique de l'aéroport Charles de Gaulle – qui avait annexé le village au moment de sa création pour le développer suivant ses besoins ; de l'autre le classement de l'église aux monuments historiques – qui a empêché toute intervention lourde sur le bâti du village, l'ABF interdisant de toucher à la typo-morphologie du village. Ainsi, aujourd'hui, 40 ans plus tard, le village apparaît très singulier dans le paysage du Val d'Oise et de la métropole du grand Paris : une enclave figée dans les années 70, au milieu d'un territoire hyper-connecté et convoité. RER, TGV, autoroute, aéroport, les grandes infrastructures sont là ; de grandes zones d'activités organisées autour de l'automobile (A-park), des déchets (Veolia) et du fret (CAREX) sont là ; la population est là ; la nature est là et le village est redevenu propriété de la ville de Goussainville... il y a aussi un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) peu favorable au développement du village et de ses habitations.

Les caractéristiques du village, ces nombreux bâtiments murés sont extrêmement stimulant dans le cadre d'une session prospective sur le devenir des villes, de l'architecture et de ses usagers. C'est naturellement qu'European 13 et son thème de la ville adaptable, a porté ce sujet à l'étude en posant les questions suivantes :

- Comment reconnecter ce fragment de ville à son territoire, à la métropole, à son agglomération ?
- Comment le ré-inclure dans une dynamique locale et adresser les forces économiques et sociales en présence ?
- Comment, avec un PEB contraignant, réinvestir le vieux village par des typologies nouvelles l'habitation, des innovations programmatiques ?
- Quel jeu d'acteurs mettre en place pour développer de nouvelles approches de fabrication de la ville, qui soit plus inclusives et moins ségréguatives? Quelle place pour l'acteur public, pour l'usager, pour le privé ?
- Comment, dans un tissu déjà constitué, mettre en place des processus de transformation dans un temps long ?

Pour guider les réponses, il a été demandé aux candidats de porter une attention particulière à la spécificité des lieux et bâtiments stratégiques du village (le château et son parc, les écuries) ; à la vie du village notamment la présence importante des associations et de l'école ; aux continuités paysagères en considérant particulièrement l'hydrologie et le relief... Les lieux vides doivent être traités, tout comme l'espace public et l'entrée du village ; une armature légère peut être proposée pour retisser des liens entre le village et son plateau. La DRIEA a émis comme souhait de renforcer les transports en commun, de développer le logement et de valoriser les espaces agricoles. En ce sens,

European rappelle, que la question du logement est centrale, mais qu'elle est à questionner sur ce site du fait d'un PEB restrictif qui ne permet que du logement temporaire ou lié à une activité.

LA CORRÈZE USSEL-ARGENTAT-TURENNE RÉINVENTER LA RURALITÉ

- LOCALISATION : Ussel, Argentat et Turenne
- POPULATION : Département de la Corrèze : 242 454 habitants, Commune d'Ussel : 9948 habitants, Commune d'Argentat : 3106 habitants, Commune de Turenne : 822 habitants.
- SITES DE REFLEXION : Commune d'Ussel : 50 km², Commune d'Argentat : 22 km², Commune de Turenne : 28 km².
- SITE DE PROJET : Commune d'Ussel : 2ha km², Commune d'Argentat : 0,8ha, Commune de Turenne : 14ha.
- SITE PROPOSE PAR : Les communes de Turenne, Argentat et Ussel et la Direction Départementale des Territoires (DDT19).
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : différents propriétaires par site.

Rappel succinct de la stratégie des villes :

La Corrèze se caractérise d'abord par son caractère multi-sites. Il offre aux concurrents trois sites d'expérimentation, à travers la mise en perspective de trois communes aux spécificités fortes, en vue de définir une (des) conception(s) contemporaine(s) de la ruralité dans un contexte de déprise/décroissance contrastant avec les aires d'influence métropolitaine.

Les trois sites, malgré leur même territoire toponymique, appartiennent à des bassins de vie distincts et présentent des géographies, des échelles, des identités et des réalités contrastées :

- le champ de foire d'Ussel (10 000 habitants), petite ville en déprise de la Haute Corrèze,
- l'îlot de la Françonnie dans le centre-bourg d'Argentat (3 000 habitants), ville médiévale de Moyenne Corrèze dans la vallée de la Dordogne,
- le hameau isolé de la Gare en contrebas de Turenne (800 habitants), site classé de Basse Corrèze et inscrit dans l'agglomération de Brive-la-Gaillarde.

Ces distinctions traduisent la difficulté de la problématique commune de leur transition démographique, économique, sociologique et écologique. Cette pluralité offrait un cadre possible de déclinaisons du thème de la ruralité à travers des questions d'usages et de modes de vie, de processus et de formes de fabrication du projet contrastés.

MARNE LA VALLÉE / VAL MAUBUÉE RENOUVELER LA VILLE NOUVELLE

- LOCALISATION : Communauté d'agglomération de Val Maubuée, Communes de Noisiel et de Lognes
- POPULATION : Ville nouvelle de Marne la Vallée : 291 132 habitants, Commune de Noisiel 15786 habitants, Commune de Lognes : 14410 habitants

- SITES DE REFLEXION : 120 ha
- SITE DE PROJET : 15 ha
- SITE PROPOSE PAR : Établissement Public d'Aménagement de Marne la Vallée, CA Val Maubuée
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : État, EPA Marne, Conseil Général, Ville et privés

Rappel succinct de la stratégie des villes :

Le territoire du Val Maubuée, 40 ans après la création de Marne-la-Vallée fait face à des enjeux sociétaux de type nouveau et poursuit de manière active les évolutions et les transformations urbaines nécessaires à son attractivité métropolitaine : réinterroger les espaces libres publics et privés qui organisent les quartiers et les îlots, et les adapter aux usages et modes d'appropriation actuels ; agir de manière adaptée et donc inventive pour favoriser de nouveaux usages et les équilibres socioéconomiques de la ville ; rendre plus lisibles les liens inter-quartiers et les relations habitat et emploi, faciliter les parcours résidentiels, valoriser les espaces au sein des lotissements. Trouver des méthodes d'interventions en développant l'action participative entre tous les acteurs et les habitants concernées est devenu incontournable. Val Maubée intègre la catégorie des sites qui interrogent la transformation des obstacles physiques en nouvelles connexions. Les enjeux sont issus de plusieurs situations problématiques visant à :

- Réinterroger les espaces libres et délaissés qu'ils soient publics ou privés, le long de la RD199 et de la RD499 et à l'intérieur des tissus résidentiels
- Repenser et démultiplier les usages et les modes d'appropriation de l'espace,
- Faciliter les liaisons à différentes échelles et selon différents modes, entre les quartiers, entre le domicile et le lieu de travail...
- Répondre aux nouveaux besoins en logements liés à l'évolution démographique du territoire

METZ MÉTROPOLÉ. UNE BASE AÉRIENNE À RÉINVENTER DANS LA VIE URBAINE

- LOCALISATION : Metz Métropole, Augny, Marly, Moulins-lez-Metz
- POPULATION : Metz Métropole : 230 000 habitants, Metz : 120 000 habitants
- SITES DE REFLEXION : 600 ha
- SITE DE PROJET : 330 ha
- SITE PROPOSE PAR : Metz Métropole, Établissement Public Foncier Lorraine
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Établissement Public Foncier Lorraine, Metz Métropole

Rappel succinct des enjeux du site

La réouverture d'une ex-base militaire, la base aérienne 128, pose la question de la réappropriation d'un site fermé au public depuis plus d'un siècle. Au sud-Ouest de Metz, ce morceau de 310 ha de territoire redéfinit et réoriente les problématiques de toute une métropole en convoquant les fondements identitaires de l'urbain, le paysage, l'économie et l'histoire. Ainsi, en se ré-ouvrant sur son environnement, ce paysage emblématique offre l'opportunité de repenser ce territoire comme une pièce manquante à l'équilibre métropolitain. Face à cet enjeu majeur, les relations qu'il pourra

installer et retisser avec son environnement deviennent donc essentielles pour « extravertir » un site jadis oublié et fédérer une métropole aujourd'hui segmentée.

- Enjeux du site
 - TEMPS : Réouverture progressive du site par un phasage d'appropriations
 - PAYSAGE : Continuité paysagère et urbaine par le réinvestissement des franges
 - PROGRAMMATION : Emblématique et diversifiée, elle sera à vocation sociale
 - ECONOMIE : Valorisation de l'agriculture et du secteur sportif
 - IDENTITE : Gestion et développement liés à un processus participatif.
- Rappel de la commande
 - 3 prérequis :
 - Développer des activités et de la richesse à potentiel de croissance et d'innovation
 - Contribuer au rayonnement de l'agglomération à grandes échelles
 - Rapprocher la population aux services et emplois.
 - 4 vocations retenues :
 - Le sport et les loisirs : Le pôle sportif
 - L'agriculture périurbaine : L'agrobiopole
 - Les énergies renouvelables
 - Les activités artisanales.
 - Mise en place d'un processus à long terme
 - Utilisation raisonnée de l'espace
 - Un rapport ville nature
 - Innovation en termes de gestion et de construction de projet
 - Multiplicité d'acteurs.

MONTREUIL HABITER / TRAVAILLER SUR LE PLATEAU

- LOCALISATION : Montreuil, Secteur Haut Montreuil – Communauté d'agglomération Est Ensemble, Territoire du Grand Paris
- POPULATION : Ville de Montreuil: 103 000 habitants, Communauté d'agglomération Est Ensemble : 400 000 habitants
- SITES DE REFLEXION : 140 ha
- SITE DE PROJET : 29 ha avec 3 sites d'opportunité : Boissière (1,3ha), Roches (4,5ha) et Signac (2,4ha).
- SITE PROPOSE PAR : Ville de Montreuil, Établissement Public Foncier d'Île de France (EFFif).
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Ville de Montreuil, Établissement Public Foncier d'Île de France (EFFif).

Rappel succinct des enjeux du site

L'arrivée conjointe de la ligne 11 du métro ainsi que du tramway T1 à horizon 2020 va engendrer une transformation profonde du territoire du plateau des hauts de Montreuil. La ville a soumis à l'imagination des équipes un site de réflexion élargi qui englobe des zones pavillonnaires, des zones

d'activités, des secteurs de grands ensembles, des espaces en friches. À l'intérieur de ce territoire, elle a identifié 3 secteurs de projets : le secteur Boissière, le long du boulevard de la Boissière qui réunit les 2 nouvelles stations de métro ; le secteur des Roches, grandes parcelles d'activités et d'entreposage à faire évoluer, le secteur Signac, le long de l'A186 à reconnecter avec de nouvelles constructibilités le long du futur tramway. Les questionnements soumis aux candidats sont de plusieurs ordres :

- Quel processus de projet mettre en place afin de préparer l'arrivée des transports en commun et les mutations profondes induites sans bouleverser le tissu social, urbain et économique ?
- Comment ces nouvelles mobilités peuvent-elles constituer des déclencheurs d'opportunité pour l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle des jeunes ?
- Comment, autour du T1 et du M11 organiser la cohabitation entre l'activité économique et l'habitat et quel processus mettre en place pour permettre à la collectivité de valoriser ces nouvelles infrastructures et ne pas subir la spéculation immobilière qu'elles génèrent ?
- Quelle programmation et quelles formes urbaines respectueuses de la trame existante peuvent engendrer une vie urbaine basée sur le partage, la solidarité, la convivialité issus de projets innovants, d'économie sociale et solidaire, d'habitat participatif, d'auto-construction...
- Comment articuler le projet urbain et son phasage avec les mutations foncières progressives ? Ayant pour objectif de préserver les activités du territoire, faut-il conforter les filières existantes ou imaginer la création d'un nouveau cluster ?
- Comment assurer les cheminements piétonniers sécurisés pour favoriser la marche, le vélo, le bus et diminuer l'usage et l'impact de la voiture ? Comment créer de nouvelles liaisons paysagères et mettre en scène la topographie exceptionnelle du site (plateau et belvédère) ?
- Quel processus de concertation mettre en place afin d'intégrer les demandes exprimées par les collectifs d'habitants qui se sont exprimées contre les opérations immobilières denses dans le marché libre et qui constituent désormais des acteurs impliqués positivement dans le débat sur la mutation de ces quartiers ?

MOULINS RÉ ENCHANTER LES RIVES DE L'ALLIER

- LOCALISATION : Moulins – Neuvy / Moulins Communauté
- POPULATION : Ville de Moulins : 22 667 habitants, Communauté d'agglomération de Moulins : 58 000 habitants
- SITES DE REFLEXION : 570 ha
- SITE DE PROJET : 105 ha
- SITE PROPOSE PAR : Ville de Moulins et Moulins Communauté
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Moulins Communauté, Ville de Moulins et bailleur social

Rappel succinct des enjeux du site

Le projet d'un nouveau pont sur l'Allier ouvre le champ d'une réflexion sur la redéfinition de tout le territoire intercommunal autour du Val d'Allier comme élément paysagé et patrimonial structurant. Le développement historiquement relativement « monocéphale » de l'agglomération sur la rive droite - centre historique classé - offre aujourd'hui l'opportunité d'un rééquilibrage avec la rive gauche pour territoire de projet, et d'une adaptation mutuelle qui les fédère autour de la rivière et de ses berges. Étant donné ces enjeux, le site d'étude se caractérise par une très grande échelle qui embrasse le territoire intercommunal. Les sites de projets sont démultipliés, constituant autant d'opportunités de proposer des illustrations localisées pour une nouvelle dynamique d'urbanité contemporaine. Une urbanité adaptée qui intègre la nature en ville et transforme en dynamique positive les risques d'inondation. Elle romprait ainsi avec la mise à distance historique - remblais, contre-allées, ... - de la rivière perçue comme vecteur de risques, la culture « défensive » opposant ville et nature, et s'intégrerait dans la politique de « réconciliation » engagée par la Ville avec la rivière.

SAINT BRIEUC. CENTRE-VILLE / LÉGUÉ DE LA TERRE A LA MER

- LOCALISATION : Saint-Brieuc
- POPULATION : Ville de Saint-Brieuc : 46 000 habitants, Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor : 119 000 habitants
- SITES DE REFLEXION : 350 ha
- SITE DE PROJET : 70 ha (centre-ville) et 6ha (friche du Légué)
- SITE PROPOSE PAR : Ville de Saint-Brieuc, avec l'EPFB (Établissement Public Foncier de Bretagne)
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Divers

Rappel succinct des enjeux du site

Saint-Brieuc, pôle urbain structurant du Nord-Bretagne, joue un rôle moteur au sein de son bassin d'agglomération d'environ 120 000 habitants, mais des signes de fragilité apparaissent aujourd'hui sur le plan social et économique. Aussi attend-elle des propositions qui trouvent les conditions d'une reconquête d'attractivité. Ancrée dans la spécificité paysagère du site et de son littoral, marquée par la proximité de la mer et de sa baie aux amples marées, contrainte par le relief accidenté de ses trois vallées, façonnée par les infrastructures d'échange et de communication (viaducs, voies de crêtes etc.), la cité offre un caractère de ville de montagne dont le cœur urbain doucement s'éteint. Par ailleurs la ville dispose d'un patrimoine architectural et urbain dont la richesse, peu lisible, est encore disponible et d'espaces publics dont l'affirmation du réseau et des usages reste un atout potentiel majeur. Différents facteurs de mutation urbaine sont ainsi envisagés à plusieurs échelles au travers de l'exploration d'une relation renouvelée entre terre et mer, posée en termes de relation affirmée au grand paysage, de parcours, d'identité et d'usages. L'objectif est de susciter l'imaginaire d'une reconquête tant sur le plan touristique, culturel et patrimonial que sur le plan résidentiel. Un large territoire est offert à la réflexion des candidats afin de mettre en œuvre une

véritable stratégie de transformation urbaine. Le centre-ville, cœur symbolique de l'agglomération et la friche du Légué, en amont de l'estuaire du Gouët, sont identifiés comme sites de projet potentiels.

Pour établir les perspectives d'une possible évolution, les objectifs seraient alors :

- d'accueillir de nouveaux habitants et répondre aux enjeux du vieillissement de la population
- de mieux ajuster l'offre en logements en cœur de ville dont la nature ancienne nécessite une politique de renouvellement
- de rénovation et de réhabilitation plus affirmée
- de renforcer les activités économiques dans le tissu constitué
- de remédier à la perte d'attractivité commerciale et de renforcer l'offre touristique et culturelle
- de mieux tirer parti d'une offre déjà appréciable (quantité et qualité) des équipements publics
- d'organiser les déplacements et les mobilités en réduisant l'impact de la voiture au profit de transports collectifs et individuels mieux mutualisés et organisés d'accompagner et de mettre à profit l'arrivée prochaine du TGV

La ville et les acteurs, pourraient alors revendiquer le projet et son processus d'installation dans le temps nécessairement long, comme un marqueur physique et symbolique devenu indispensable au gain, dans le cadre de cette vaste réappropriation territoriale, d'une identité réaffirmée.

VERNON – REVIVIFIER UN TISSU URBAIN

- LOCALISATION : Vernon
- POPULATION : Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure : 60 500 habitants, Vernon : 25 000 habitants.
- SITES DE REFLEXION : 1770 ha
- SITE DE PROJET : 220 ha
- SITE PROPOSE PAR : Ville de Vernon
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : multiples et diversifiés.

Rappel succinct des enjeux du site

Vernon est une ville moyenne de 25 000 habitants située aux portes de l'Eure, à la limite du grand Paris. Ville chargée d'histoire et reconstruite après la guerre, elle souhaite du concours European des propositions qui amorcent et programment une politique revivifiante de rénovation urbaine et de dynamisme économique. Elle attend des propositions qui justifient leurs fondements dans la prise en compte de l'échelle globale de la ville et de son contexte au sens large (contexte paysager, urbain, social, culturel, économique, etc.). La Seine et l'imaginaire qu'elle porte, ses rives, l'influence sur la vie de la cité de la peinture impressionniste qu'incarne la proximité de Giverny, sont alors des éléments convoqués pour nourrir et relayer la réflexion des candidats. Il s'agit tout en activant la notion de

projet dans son rôle déclencheur, de faciliter la recherche d'un nouvel équilibre entre ville et nature, susciter et permettre dans l'avenir une conciliation progressive et ouverte entre les éléments structurants de la ville, aujourd'hui trop hétéroclite. Redonner à Vernon une identité sur le long terme, c'est régénérer son tissu urbain sur la base d'aménagements dessinés qui soient à la mesure d'un développement inscrit et étudié dans ses étapes successives de transformation. Cette permanence devant être à même d'entraîner les différents acteurs des projets à le soutenir jusqu'aux formes opérationnelles et adaptables qu'il pourra prendre. C'est en activant les leviers stimulants (la Seine, la gare, les grandes emprises industrielles libérées, en apportant une vraie valeur ajoutée en regard du déjà là (l'identité de la ville, ses paysages, sa topographie, sa morphologie, les espaces publics et privés disponibles, en s'appuyant sur un partage des intentions et des actions entre tous les acteurs (politiques, techniques, gestionnaires, etc.), sur des usages et des pratiques encore à inventer que le projet processus pourra ainsi trouver ici son essence et sa finalité. Attaché à se déterminer face à ce que le futur réserve en terme de fabrique de lien et d'identité aux villes moyennes, les concurrents devaient s'efforcer d'articuler les dynamiques suscitées par les domaines de réflexion suivant : -citoyenneté, -cohabitation, -ressources, -mobilité, -partage, -activités, -domesticité, etc. Était alors notoirement convoquée la notion du statut et du traitement de l'espace public et de ses limites. Fabrique de lien social et urbain, vecteur et support de projet (l'état des lieux de la ville montrant que le travail de sa mutation et de son embellissement reste encore largement à venir), il est ainsi mis en exergue et potentiellement questionné. Différents sites urbains et architecturaux, disséminés, ont été identifiés et proposés à l'attention des candidats. Il leur appartenait, sans qu'aucune obligation ne leur soit faite, de scénariser un possible dialogue entre ces sites ainsi devenus de fertiles terreaux d'expérimentation. Considérés comme partie prenante d'une stratégie de mise en réseau dans l'espace et dans le temps, ils seraient alors potentiellement de nouvelles notes ou ponctuations d'une partition rendue plus harmonieuse et plus cohérente.

LE TRAVAIL D'EXPERTISE DES PROJETS

Compte-tenu du grand nombre de projets reçus (316) et du grand nombre de sites (10), et pour permettre le travail du jury dans de bonnes conditions, une commission d'analyse composée de 11 experts et d'un coordonnateur architectes/urbanistes/paysagistes a été constituée. Parmi les experts figurent les cinq experts de sites.

- L'objet de cette expertise a consisté à évaluer :
 1. la qualité et la singularité des propositions reçues, au regard du thème, de la problématique et des sites proposés dans le cadre de la session European 13 ;
 2. la mise en évidence des familles de propositions reçues et les cas atypiques.
- Son enjeu a été de rendre compte de ces évaluations au travers des fiches et des présentations orales :
 1. aux membres du jury pour en faciliter leur tâche ;
 2. aux représentants des villes participantes, pour les informer de la diversité des propositions reçues, leur expliciter les modes d'évaluations opérés, ceci dans le but de clarifier et légitimer le travail de sélection du jury.
- Le rôle de la commission d'expertise consiste donc notamment à analyser la totalité des projets, en faire des fiches et les classer.

L'expertise s'est déroulée en trois temps :

1. Préparation :
 - Désignation des 11 experts et d'un coordonnateur
 - Attribution d'un site par expert (à l'exception de Montreuil qui a été analysé par deux experts), les experts travaillant en binôme sur deux sites
 - Prise de connaissance de la méthodologie d'expertise et visite du site par l'expert.
2. Phase 01 / Préparation pour le jury phase 01 :
 - Expertise des projets reçus.
 - Rédaction de fiches d'analyse et classement de projets.
 - Rédaction d'un rapport d'analyse thématique sur chaque site rappelant les attendus du programme du concours et analysant les réponses formulées par les candidats par famille.
 - Présentation des projets au jury.
3. Phase 02 / Préparation pour le jury phase 02 :
 - Complétion et recadrage des fiches de projets selon les demandes du jury.
 - Présentation des projets au jury.

Les grandes étapes de l'expertise ont été :

1. Première session de travail collective d'expertise : 3 jours du 22 au 24 juillet 2015.

Lors de la première journée, le coordonnateur a présenté aux experts de manière détaillée une grille d'expertise type (diffusée au préalable), pour information et avis. Le coordonnateur a exposé ses stratégies d'expertise et d'évaluation établies avec l'organisateur. Cette journée avait pour objectif la présentation et mise au point de la méthode de travail et de ses modalités matérielles.

Chaque expert a présenté aux autres experts le site dont il a la charge. L'ensemble des experts et le coordonnateur ont parcouru l'ensemble des panneaux rendus et ont discuté des projets.

Les 314 projets comportaient 3 panneaux de rendu au format A1, un dossier de présentation au format A3 et un texte de présentation synthétique du projet. À l'issue de la première journée, les binômes d'experts se sont réparti les projets par site.

Les experts ont ensuite travaillé sur l'analyse des projets et la mise en évidence des grandes attitudes sur chacun des sites.

Les experts et le coordonnateur se sont retrouvés ponctuellement pour questionner, débattre et comparer collectivement certains projets ou attitudes de projets.

2. Seconde session de travail : août 2015

Une semaine de travail individuel durant laquelle les experts ont pris connaissance de manière approfondie de tous les projets. Ils ont fait l'objet d'une fiche d'analyse détaillée les projets intéressants et complets, c'est-à-dire ceux qui proposent des solutions innovantes et pertinentes au regard des problématiques du site et qui sont en écho avec les thématiques soulevées par la session. Ce sont des projets qui prennent en compte les enjeux urbains et architecturaux contemporains, ont une approche cohérente à toutes les échelles (territoriale / urbaine et architecturale) et expriment leur proposition avec une maturité graphique.

Les autres projets, qui présentent certaines qualités mais qui sont trop incomplets ou qui ne traitent que très peu ou pas des enjeux du site ou qui étaient hors sujet au regard des problématiques posées par les villes ont fait l'objet d'une analyse synthétique.

3. Troisième session de travail : 2 journées du 17 au 18 septembre 2015

Deux journées pendant lesquelles les experts et le coordonnateur ont de nouveau questionné, débattu et comparé les projets. À l'issue de ces débats, ils ont confirmé ou non les projets initialement présélectionnés et éventuellement ajouté d'autres projets.

Ils ont complété les fiches d'analyse des projets, les fiches synthétiques et les analyses thématiques, éléments qui ont été communiqués aux membres du jury.

Les fiches individuelles détaillées des projets comprenaient :

- un résumé de la proposition d'après le rendu du concurrent, avec :
 - le nom du site retenu et les codes attribués
 - une synthèse de la proposition
 - la démarche mentionnée et les thèmes évoqués

- une analyse de la proposition explicitant :
 - les points remarquables de la proposition
 - les aspects intéressants au regard de la thématique
 - la pertinence de sa mise en pratique et son caractère innovant

Les fiches d'analyse thématiques comprenaient :

- le rappel des enjeux du site
- une analyse des familles de réponses apportées par les candidats au regard des problématiques du site.
- Une analyse des familles de réponses apportées par les candidats au regard des thématique de la session.

4. Les vendredi 23 et samedi 24 octobre 2015, participation à la phase 1 du jury.

Lors de cette première phase de jury, la commission d'expertise a :

- présenté oralement au jury les 94 projets présélectionnés par la commission d'expertise
- répondu aux questions du jury.

5. Les vendredi 6 et samedi 7 novembre 2015 au forum européen des villes et des projets à Bratislava (Slovaquie).s

Participation du coordinateur et des experts aux débats entre les villes, membres du jury et membres du Comité technique et scientifique European Europe.

6. Les vendredi 20 et samedi 21 novembre 2015, participation à la phase 2 du jury.

Présentation au jury des projets présélectionnés en phase 1. Pendant le jury, le coordinateur a établi deux notes distinctes :

- Sur chaque site, un rapport de l'ensemble des arguments et commentaires, afin d'en constituer la mémoire pendant les délibérations.
- Sur chaque projet qui aura été sélectionné ou cité par le jury, une note spécifique de synthèse rédigée, destinée à constituer le dossier de presse et le rapport du jury d'European 13.

1ERE PHASE DU JURY

LA PREMIERE REUNION DU JURY

Date : vendredi 23 et samedi 24 octobre 2015

À l'ouverture de la première journée, l'ensemble des membres du jury et les suppléants sont présents. (Liste complète des membres du jury et des suppléants en annexe 1).

Les Villes étaient également représentées aux deux journées de cette première session jury pour participer aux débats, sans droit de vote (liste complète en annexe 2).

Étaient enfin présents l'ensemble des experts (liste complète en annexe 3).

La première journée était organisée en deux parties. Une présentation de 5 des 10 sites et des projets présélectionnés par les experts, un débat avec les villes et membres du jury sur les différentes propositions des candidats. Cette présentation était suivie d'une séance de repêchage de projets, de la présentation de ces projets suivie de débats ; et enfin à la présélection des projets.

La seconde journée était également organisée en deux parties. Une présentation des 5 autres sites et des projets présélectionnés par les experts, un débat avec les villes et membres du jury sur les différentes propositions des candidats. Cette présentation était suivie d'une séance de repêchage de projets, de la présentation de ces projets suivie de débats ; et enfin à la présélection des projets.

Première journée de jury :

La première journée a été ouverte à 9h00. M. Alain Maugard, président de l'Association European France a présenté European et les spécificités de la session en cours puis il a invité les différents membres du jury, membres des villes et experts à se présenter. M. Nathan Starkman, président du jury a proposé une méthode de travail pour les deux journées - acceptée par tous les membres du jury - et a lancé les débats.

En préambule M Fabien Gantois a rendu compte du travail fourni par les experts en amont du jury : présentation de la méthode d'expertise, du mode de pré-sélection des projets, explicitation des critères de classement et présentation des thématiques de la session European 13.

Les 10 experts ont présenté à la suite entre 5 et 10 projets par site, considérés comme les plus intéressants par la commission d'expertise. Chaque présentation a été suivie d'un jeu de questions/réponses entre les villes et les membres du jury portant à la fois sur l'appréciation des enjeux de chaque site et sur un début d'appréciation de la pertinence des différents projets.

Les débats de la matinée ont donc commencé avec le site de Bondy puis continué avec le site de Moulins pour terminer avec celui de Bordeaux. Après la pause, les débats ont repris sur le même principe par la présentation des sites de La Corrèze puis du site de Goussainville.

Ces présentations ont été précédées d'une introduction de chaque site par les représentants des villes. Elles ont été suivies d'échanges entre les experts, les membres du jury et les représentants des villes.

Liste des projets présentés par la commission d'expertise lors de la première journée :

BONDY. 10 PROJETS PRÉSENTÉS :

29 projets rendus

DG900	LEARNING FROM BONDY, CONSTRUCTION ET PERCOLATION...
EF073	LES BANDES DE BONDY
GC853	BONDY'S COUNT
ID645	SYMBIOSIS
MU486	RE_BONDYING
OA552	BONDY - CONNECTING PEOPLE
PF069	DICHOTOMIE
TZ628	BONDY IN MOTION
XG255	LES NOUVELLES DYNAMIQUES
YW812	URBANO-SYSTEM

MOULINS. 10 PROJETS PRÉSENTÉS :

26 projets rendus

GV356	POLLINISATION CULTURELLE
HB328	MOULINS EN SCÈNES !
HF806	MOULINS PLAGE
MF077	PAYSAGE TEXTILE
PJ740	LA THÉORIE DE L'ÉVOLUTION
RO547	LES ALLIÉS DE MOULINS
UG203	LES EAUX VIVES
WJ021	FOR A NEW URBAN COHERENCE
WO902	WHEN THE ALLIER BECOMES CITY
YB644	OBSOLESCENCE RÉGÉNÉRATRICE

BORDEAUX. 10 PROJETS PRÉSENTÉS :

49 projets rendus

AZ875	LES GRANDES MANOEUVRES
DN956	BENAUGE REUSE CENTER
JG527	RIVE DROITE
JJ106	LE LAB
JL385	MODERN'S NOT DEAD
ME996	3 TEMPS 3 MOUVEMENTS
RO827	FOODING HUB
TO395	OPEN IT
UU798	REGARDE-MOI, JE TE VOIS
ZM712	L'AGORA MODERNE, INCUBATRICE D'INITIATIVES LOCALES

LA CORREZE. 10 PROJETS PRÉSENTÉS :

39 projets rendus

CL743	RURAL TROPISM
CT354	PROPRIETE PRODUCTION PATRIMOINE
IG280	AU VILLAGE SANS PRETENTION
JT125	DES ILES PARTAGEES
NH135	POLARITES AUGMENTEES
OP705	CLUBHOUSES
PR898	LES NOUVELLES GLANEUSES
TD571	NEW NOMADS
XT853	TETE DE BASSIN COMME SOURCE DE PROJETS
ZB800	LA BIENNALE DES INNOVATIONS RURALES

GOUSSAINVILLE. 9 PROJETS PRÉSENTÉS :

27 projets rendus

CP968	LES PIEDS SUR TERRE
EO054	BASE VIE
FD372	GOUSSAINVILLE RISES, LE REVEIL DU VIEUX-PAYS
FF424	LA METROPOLE DES VILLAGES
JT730	DES RACINES ET DES AILES

PN669	RUIN'S METAMORPHOSIS
QV093	POSTULAT POUR UN VILLAGE HABITE
RX128	GEOGRAPHIES CIRCULAIRES
SX551	LE GRAND PARC DES PETITES ACTIVITES

À l'issue de ces présentations et de ces échanges, les membres du jury et représentants des villes ont ensuite pu regarder librement l'ensemble des panneaux A1 et des cahiers A3 des projets non présentés par la commission d'expertise. Certains ont suscité un intérêt particulier chez leurs observateurs qui ont décidé de les soumettre au débat. Les projets proposés au repêchage étaient les suivants :

SITE DE BONDY

- Jt525 TETE DE COURSE

SITE DE MOULINS

- Aucun projet proposé au repêchage

SITE DE BORDEAUX

- AC553 RESILIENT CITY SYSTEM
- DG744 RUBANISATION
- UF661 PIGNON SUR RUE

SITE DE LA CORREZE

- XL079 CONCOMITANCE

SITE DE GOUSSAINVILLE

- FX392 BANDE DE VILLAGEOIS
- HF553 POUR UN MILIEU PITTORESQUE
- XN371 VIEUX PAYS - NOUVELLE ETAPE

À l'issue des débats menés autour des projets présentés par la commission et des projets proposés au repêchage pour les 5 sites, le jury a décidé de retenir les 49 projets suivants pour la seconde phase du jury :

BONDY. 10 PROJETS RETENUS :

DG900	LEARNING FROM BONDY, CONSTRUCTION ET PERCOLATION...
GC853	BONDY'S COUNT
ID645	SYMBIOSIS

JT252	TETE DE COURSE
MU486	RE_BONDYING
OA552	BONDY - CONNECTING PEOPLE
PF069	DICHOTOMIE
TZ628	BONDY IN MOTION
XG255	LES NOUVELLES DYNAMIQUES
YW812	URBANO-SYSTEM

MOULINS. 9 PROJETS RETENUS :

GV356	POLLINISATION CULTURELLE
HB328	MOULINS EN SCÈNES !
HF806	MOULINS PLAGE
PJ740	LA THÉORIE DE L'ÉVOLUTION
RO547	LES ALLIÉS DE MOULINS
UG203	LES EAUX VIVES
WJ021	FOR A NEW URBAN COHERENCE
WO902	WHEN THE ALLIER BECOMES CITY
YB644	OBSOLESCENCE RÉGÉNÉRATRICE

BORDEAUX. 10 PROJETS RETENUS :

AC553	RESILIENT CITY SYSTEM
AZ875	LES GRANDES MANOEUVRES
DN956	BENAUGE REUSE CENTER
JG527	RIVE DROITE
JL385	MODERN'S NOT DEAD
ME996	3 TEMPS 3 MOUVEMENTS
RO827	FOODING HUB
UF661	PIGNON SUR RUE
UU798	REGARDE-MOI, JE TE VOIS
ZM712	L'AGORA MODERNE, INCUBATRICE D'INITIATIVES LOCALES

LA CORREZE. 10 PROJETS RETENUS :

CL743	RURAL TROPISM
CT354	PROPRIETE PRODUCTION PATRIMOINE
IG280	AU VILLAGE SANS PRETENTION
JT125	DES ILES PARTAGEES
NH135	POLARITES AUGMENTEES
OP705	CLUBHOUSES
TD571	NEW NOMADS
XLo79	CONCOMITANCE
XT853	TETE DE BASSIN COMME SOURCE DE PROJETS
ZB800	LA BIENNALE DES INNOVATIONS RURALES

GOUSSAINVILLE. 10 PROJETS RETENUS :

CP968	LES PIEDS SUR TERRE
EO054	BASE VIE
FF424	LA METROPOLE DES VILLAGES
HF553	POUR UN MILIEU PITTORESQUE
JT730	DES RACINES ET DES AILES
PN669	RUIN'S METAMORPHOSIS
QV093	POSTULAT POUR UN VILLAGE HABITE
RX128	GEOGRAPHIES CIRCULAIRES
SX551	LE GRAND PARC DES PETITES ACTIVITES
XN371	VIEUX PAYS - NOUVELLE ETAPE

Seconde journée de jury :

À l'ouverture de la seconde journée, Monsieur Pierre Veltz étant absent, il est remplacé par un suppléant.

Les débats de la matinée ont commencé avec le site de Montreuil puis continué avec le site de Marne la Vallée pour terminer avec celui de Metz. Après la pause, les débats ont repris sur le même principe par la présentation du site de Saint-Brieuc puis du site de Vernon.

Ces présentations ont été précédées d'une introduction de chaque site par les représentants des villes. Elles ont été suivies d'échanges entre les experts, membres du jury et représentants des villes.

MONTREUIL. 10 PROJETS PRÉSENTÉS :

28 projets rendus

BD 831	MONTREUIL AUGMENTÉ
BS052	FROM SPEED CITY TO MIXITY
CL025	DU PONCTUEL À L'USUEL - FROM PUNCTUAL TO USUAL
DI783	UP MONTREUIL
GS217	LA PLAINE DES PAS PERDUS
HG270	INFOSTRUCTURATION
HO581	MADE IN MONTREUIL
XA806	MONTREUIL EN COMMUN
XY712	LA CLÉ DES CHAMPS
ZK429	THE PLATEAU TRACK

MARNE LA VALLEE 5 PROJETS PRÉSENTÉS :

14 projets rendus

AT610	RURAL TROPISM
DY662	LA DEPRISE
JR261	RECLAIM THE EXTRAS !
LY442	MUTATION DU PAYSAGE ROUTIER AU SERVICE DE L'AVANT-GARDE SOCIALE
UI164	VILLE N(M)ATURE

METZ. 10 PROJETS PRÉSENTÉS :

35 projets rendus

EY974	BA 128 RÉSONNANCES ÉCONOMES
FA860	TRIGGERS IN FARMING PLOT
GB533	CITÉ ÉCOTONE
GW399	GENETIC TALES
IJ637	BASE
JT705	BACK TO THE TERRITORY
JU945	MARGES D'ERREURS
RD252	CYCLES, SOL, AIR

VJ783 A LANDSCAPE OF CONFRONTATION

XH134 WHERE IS TOMORROW

SAINT BRIEUC. 10 PROJETS PRÉSENTÉS :

39 projets rendus

AD377 CULTIVATE IN COMMON

AV227 VERSANTS VERSATILES

BE040 COEXISTENCE VILLE EAU

BT029 BOULEVARD DE LA MER

FL458 LANDSCAPE FOCUS

GK588 LA 4ÈME VALLÉE

MG690 LE BOULEVARD DE LA MER

NJ805 LEZ (IS) MER

OE825 PORTES OUVERTES

ZK072 GOURMANDISES URBAINES, LES PARCOURS DU SENS.

VERNON SUR SEINE. 10 PROJETS PRÉSENTÉS :

28 projets rendus

AK208 INSÉCABLE DISTANCE

AT613 THREE FACES OF VERNON

BS474 URBAN LIMITS AND CONTINUITIES

CU746 VERNON SUR SEINE

KB465 HYPER LIENS

OD009 UNLOCK VERNON

TK333 VERNON ELECTRONIC

UR686 LES COLLECTIONS NAVIGABLE

WT321 MONET MONET MONET

XJ134 747 TILLEULS

À l'issue de ces présentations et de ces échanges, les membres du jury et représentants des villes ont ensuite pu regarder librement l'ensemble des projets non présentés par la commission d'expertise. Certains ont suscité un intérêt particulier chez leurs observateurs qui ont décidé de les soumettre au débat. Les projets proposés au repêchage étaient les suivants :

SITE DE MONTREUIL

- QK819 OULIPO
- ZB443 RHIZOME
- AY610 REPECHER MONTREUIL

SITE DE MARNE LA VALLEE

- OB193 RELATIONAL LANDSCAPE

SITE DE METZ

- EP213 FROM AIR BASE TO CULTURE BASE
- KI039 SPACE TIME ECONOMY
- ZD244 RACINES DE L'HORIZON

SITE DE SAINT-BRIEUC

- AB957 ALL RIVERS FLOW TO THE SEA
- DU432 MER EN VUE

SITE DE VERNON

- IC609 PERMA-CITY
- TW011 BUTTERFLY EFFECT

À l'issue des débats menés autour des projets présentés par la commission et des projets proposés au repêchage pour les 5 sites, le jury a décidé de retenir les 46 projets suivants pour la seconde phase du jury :

MONTREUIL. 10 PROJETS RETENUS :

BD 831	MONTREUIL AUGMENTÉ
CL025	DU PONCTUEL À L'USUEL - FROM PUNCTUAL TO USUAL
GS217	LA PLAINE DES PAS PERDUS
HG270	INFOSTRUCTURATION
HO581	MADE IN MONTREUIL
QK819	OULIPO
XA806	MONTREUIL EN COMMUN

XY712	LA CLÉ DES CHAMPS
ZB443	RHIZOME
ZK429	THE PLATEAU TRACK

MARNE LA VALLEE 5 PROJETS RETENUS :

AT610	RURAL TROPISM
DY662	LA DEPRISE
JR261	RECLAIM THE EXTRAS !
OB193	RELATIONAL LANDSCAPE
UI164	VILLE N(M)ATURE

METZ. 10 PROJETS RETENUS:

EY974	BA 128 RÉSONNANCES ÉCONOMES
FA860	TRIGGERS IN FARMING PLOT
GB533	CITÉ ÉCOTONE
GW399	GENETIC TALES
IJ637	BASE
JT705	BACK TO THE TERRITORY
JU945	MARGES D'ERREURS
KI039	SPACE TIME ECONOMY
RD252	CYCLES, SOL, AIR
VJ783	A LANDSCAPE OF CONFRONTATION

SAINT BRIEUC. 10 PROJETS RETENUS :

AB957	ALL RIVERS FLOW TO THE SEA
AV227	VERSANTS VERSATILES
BT029	BOULEVARD DE LA MER
DU432	NE FORCE PAS LE TERRITOIRE
FL458	LANDSCAPE FOCUS
GK588	LA 4ÈME VALLÉE
MG690	LE BOULEVARD DE LA MER
NJ805	LEZ (IS) MER

OE825	PORTES OUVERTES
ZK072	GOURMANDISES URBAINES, LES PARCOURS DU SENS.

VERNON SUR SEINE. 11 PROJETS RETENUS :

AK208	INSÉCABLE DISTANCE
AT613	THREE FACES OF VERNON
CU746	VERNON SUR SEINE
KB465	HYPER LIENS
IC609	PERMA-CITY
OD009	UNLOCK VERNON
TK333	VERNON ELECTRONIC
TW011	BUTTERFLY EFFECT
UR686	LES COLLECTIONS NAVIGABLE
WT321	MONET MONET MONET
XJ134	747 TILLEULS

À l'issue de cette première phase, le jury a décidé de retenir 95 projets répartis sur les 10 sites

2EME PHASE DU JURY

SECONDE RÉUNION DU JURY :

Date : vendredi 20 et samedi 21 novembre 2015

Les dix sites ont été répartis sur les deux journées de la seconde phase du jury. L'expertise a introduit les débats en présentant l'état des discussions sur les différents sites.

Première journée de travail :

A l'ouverture de la première journée, les trois membres du jury absents (Matthias Armengaud, Pierre Veltz et Bernard Roth) ont été remplacés par les trois suppléants.

La première journée de travail a eu lieu en présence des cinq villes – Bondy, Moulins, La Corrèze, Metz et Goussainville, afin qu'elles expriment chacune à leur tour leur appréciation de chaque projet, leur incertitude et leur enthousiasme vis-à-vis de telles ou telles propositions.

La seconde partie de l'après-midi, sans la présence des villes, a donné lieu à des échanges plus précis, ciblés vers le choix des projets primés. Au fil des échanges, l'orientation des thèmes de la session est apparue plus précisément pour chaque site et des critères d'évaluation ont petit à petit été énoncés.

À la fin de l'après-midi, le jury a sélectionné trois projets par site, sans distinction de primes.

Seconde journée de travail :

A l'ouverture de la seconde journée, les deux membres du jury absents (Matthias Armengaud et Bernard Roth) ont été remplacés par deux suppléants.

De la même manière, la seconde journée de travail a eu lieu en présence des cinq villes – Montreuil, Bordeaux, Marne-la-Vallée, Saint-Brieuc et Vernon, afin qu'elles expriment chacune à leur tour leur appréciation de chaque projet, leur incertitude et leur enthousiasme vis-à-vis de telles ou telles propositions.

La seconde partie de l'après-midi, sans la présence des villes, a donné lieu à des échanges plus précis, ciblés vers le choix des projets primés. Au fil des échanges, l'orientation des thèmes de la session est apparue plus précisément pour chaque site et des critères d'évaluation ont petit à petit été énoncés.

À la fin de l'après-midi, le jury a sélectionné trois projets par site, sans distinction de primes.

Le jury a ensuite souhaité distinguer plus particulièrement la valeur de certaines propositions entre les 30 projets sélectionnés et leur a attribué la qualité de lauréat, mentionné ou de cité.

Les arguments et les critères retenus par le jury dans le choix des équipes sélectionnées étaient à la fois d'ordre transversal : qualité de l'innovation, pertinence des idées susceptibles d'enrichir et de faire avancer le débat sur la ville et l'architecture, mais aussi propre à chaque site. Les critères retenus par site étaient les suivants :

SITE DE BONDY

- La prise en compte des logiques foncières inhérentes à la puissance économique des enseignes commerciales.
- La capacité à formuler des processus et des stratégies de négociation crédibles
- Les capacités opérationnelles des projets accompagnées d'une vision urbaine.
- La capacité à spatialiser la ou les stratégies développées
- Le développement d'une vision spatiale qualitative et innovante
- La recherche de projets examinant et questionnant les doctrines architecturales sur l'urbanisme commercial.
- La lecture du site dans son inscription territoriale et la mise en place d'un dialogue avec le grand paysage

SITE DE MOULINS

- L'intégration des problématiques « milieu », « patrimoniale » et de « développement du territoire ».
- La formulation d'une spatialisation assumant le caractère inondable du site.
- Le maintien de polarités commerciales existantes.
- La capacité à aménager le site de manière raisonnée
- La mise en valeur des qualités paysagères du site et l'ambition à développer des dispositifs spatiaux qui associent des problématiques écologiques et patrimoniales en milieu urbain.

- La qualité des espaces publics proposés
- La formulation de propositions adaptées à la croissance démographique réelle de la ville.
- La capacité à proposer des interventions simples pour l'aménagement d'un site de grande échelle.

SITE DE BORDEAUX

- La qualité de la réflexion menée à l'échelle urbaine.
- L'intégration de la caserne dans son environnement spatial et social.
- La prise en compte de la forte valeur patrimoniale du site et la capacité à le transformer sans le dénaturer.
- La mise en place d'un programme adapté au lieu, au-delà de tout effet de mode.
- La progressivité du processus proposé.
- La mise en place d'un montage de projet réaliste.

SITE DE LA CORREZE

- La mise en place de projets innovants à même de servir d'exemple pour les communes rurales ayant des problématiques urbaines similaires.
- La considération des nouvelles dynamiques sociales néo-rurales.
- La capacité à tisser des liens entre les trois sites.
- La formulation de projets économes adaptés aux capacités d'investissement de petites et très petites communes.
- La prise en compte des réalités foncières des sites.

SITE DE GOUSSAINVILLE

- La mise en place d'une stratégie de développement du site appuyée sur son contexte territorial élargi : présence de la plateforme aéroportuaire, présence de foncier agricole.
- La prise en compte des pollutions (bruits, gaz etc.) générées par l'aéroport.
- La capacité à appuyer les propositions spatiales tenant compte des particularités paysagères et patrimoniales du site.
- Le développement de dispositifs désenclavant spatialement et socialement le village.

SITE DE MONTREUIL

- La capacité à injecter de manière réaliste de l'activité économique dans le tissu urbain.
- La prise en compte des problématiques foncières : disponibilité, coût, mutabilité.
- La mise en place de processus innovants de fabrication du projet urbain.
- La prise en compte des projets en cours sur le site.

SITE DE MARNE LA VALLEE

- La formulation d'une réflexion prospective sur le renouvellement de la ville nouvelle.
- La mise en place d'interventions compactes et délicates vis-à-vis de l'environnement.
- Le développement de propositions adaptées au tissu existant.

SITE DE METZ

- Le développement de stratégies adaptées à la grande étendue du site
- La prise en compte de la mémoire militaire du site
- Des stratégies laissant des champs libres à la versatilité des espaces.
- Le traitement des franges de la base en articulation avec les quartiers environnants.
- Le déploiement progressif du projet.
- La capacité à laisser des champs libres pour des usages imprévus.

SITE DE SAINT-BRIEUC

- Le développement de propositions qui interrogent, et complètent avec intelligence l'identité de la ville.
- La structuration de projets qui prennent en considération une certaine faisabilité économique de leur réalisation.
- L'intégration des infrastructures urbaines existantes
- Le développement de réponses qui considèrent les qualités paysagères du site.

SITE DE VERNON

- La faculté de développer des propositions synthétiques et structurantes adaptées à un territoire hétérogène.
- La formulation de propositions à même de mettre en évidence une identité pour la ville.
- La capacité à exploiter et à valoriser la présence de la Seine.

LISTE DES 30 PROJETS PRIMÉS :

BONDY, LEARNING FROM BONDY

LAUREAT BONDY'S COUNT - GC853

Représentant de l'équipe: Nicolas Barnavon, architecte

Associés : Marion Lacas, architecte
Jacques Ipoliti, architecte
Denis Brochard, architecte
Loïc Daniel, architecte

Collaborateurs :

Adresse : Nicolas Barnavon, architecte
16 rue Hoche 93170 Bagnolet

E-mail : n.barnavon@gmail.com

Avis du jury : *Le projet assume la qualité de cette zone commerciale générique que l'équipe appelle strip. Il en valorise les caractères (son esthétique, ses pratiques, son économie) tout en la transformant et l'amenant in fine vers un paysage post-commercial, où le hangar, typologie typique de ces situations, devient le décor d'un nouvel habitat. La proposition engage un renouvellement progressif de la zone sur elle-même, conservant sa programmation économique mais diversifiant ses activités et services. Il valorise ainsi l'activité commerciale (activité augmentée) tout en "multipliant ses facettes". La transformation de la zone se base sur l'évolution des enseignes en grands magasins intégrant des corners, c'est-à-dire sur la location de certains de leurs espaces à d'autres occupants. Le projet mise ainsi sur l'évolution de l'usage plus que du foncier ou de la forme. Le processus de négociation, illustré par la métaphore du jeu, fait collaborer les différents types d'acteurs sur chaque action: les franchisés avec leurs locataires potentiels.*

Le jury a salué la démarche de négociation et la démarche économique proposées. La simplicité du principe constitutif du projet, basé sur des petites actions, permet d'aboutir à des résultats stimulants et ouverts aux mutations à venir du commerce. Le jury a par ailleurs salué la qualité de la présentation graphique qui dévoile un imaginaire enrichissant.

CITE RE_BONDYING - MU486

Représentant de l'équipe: Alexandre Lahyani, architecte

Associés : Angel Menendez (ES), architecte

Miguel Jimenez (ES), architecte
Sylvain Eustache, architecte

Collaborateurs : -

Adresse : Atelier Lame
2 impasse Girardon
75018 Paris

E-mail : alexandre.lahyani@atelierlame.com

Avis du jury : *Le projet développe une stratégie de transformation spatiale, économique, et sociale, autour de l'implantation d'une filière de recyclage bois et meubles à Bondy. Cette nouvelle activité est envisagée comme fédératrice, un véritable moteur de transformation du site à l'initiative de nouvelles collaborations entre acteurs publics, acteurs privés et habitants. Elle induirait en effet une forte mobilisation de la société civile (émergence d'activités tertiaires et artisanales) et une collaboration avec les enseignes du meuble intéressées par la filière. L'équipe propose une transformation spatiale ciblée, à l'impact fort. Elle se concentre principalement sur les deux rives du canal, dont les qualités urbaines et paysagères sont renforcées, ainsi que sur des transformations bâties spécifiques sur la zone de projet et sur la rive Nord du canal. Un bâtiment 'landmark' implanté sur l'ancienne parcelle Europcar incarne le symbole de la transformation. Il tient lieu d'espace de loisirs et de nouvelles collaborations (the nave).*

Le jury a apprécié la qualité paysagère et spatiale des espaces publics proposés et le processus mis en place. Il a souligné l'intérêt d'ajouter une activité nouvelle, la filière bois, qui pourrait bénéficier au site.

CITE

LES NOUVELLES DYNAMIQUES - XG255

Représentant de l'équipe: Guillaume Baron, Architecte

Associés : -

Collaborateurs : -

Adresse : Guillaume Baron
3 rue Soufflot
75005 Paris

E-mail : office@baron-arch.eu

Avis du jury : *L'approche de l'équipe se réfère à la "Cartographie des controverses" de Bruno Latour. L'intention est en réalité de décortiquer la complexité d'un système, où les intérêts particuliers sont multiples et parfois non explicités, puis de les rendre intelligibles afin de rétablir des liens, des correspondances entre les parties, afin de pouvoir construire un projet commun. Dans cet objectif, le projet développe une méthodologie poussée et précise en 4 étapes (état des lieux, débâte*

du développement, partager le territoire, accueillir de nouveaux partenaires), chacune aboutissant à la production d'un document support de négociation, engageant l'étape suivante. La transformation du territoire s'opère alors par controverses successives. L'objectif de cette méthode est de faire muter les parcelles vers de nouvelles qualités urbaines bénéfiques pour chacun des acteurs. Dans sa partie spéculative, l'équipe imagine le renforcement de la puissance foncière de la ville sur le site de projet, puis dans un deuxième temps la recherche de nouveaux partenaires (institutions, services administratifs, promoteurs). L'équipe porte une attention particulière aux interventions construites qui doivent faire figure de preuve de la mutation urbaine (transformer par la preuve).

Le jury a apprécié l'analyse du territoire et la mise en place d'un dialogue avec ses partenaires. Il a souligné la force du processus mis en place et son principe de réalité, mais aurait souhaité un meilleur développement des espaces.

BORDEAUX, CHAMBRE AVEC VUE

MENTIONNE LES GRANDES MANŒUVRES - AZ875

Représentant de François Dantart, architecte
l'équipe:

Associés : Romain Marten, ingénieur-architecte
Marcel Malhère (CV), architecte
Eva Januel, architecte
Delphine Courroye, architecte
Aurélien Le Roux, architecte
Silvia Pianese (IT), architecte

Collaborateurs :

Adresse : 43 rue Grande Biesse
44200 Nantes

E-mail : francoisdantart@gmail.com

Avis du jury : *La qualité de ce projet réside dans la mise en œuvre d'une méthode éprouvée de reconquête de patrimoine vacant à mettre en valeur. La festivalisation de l'aménagement grâce à la mise en œuvre d'un mobilier urbain co-construit permet de créer une adresse et de la valeur. L'association "les grandes manœuvres" qui s'empare de la partie festivalisation de l'aménagement opère dans l'esprit des machines de l'Ile de Nantes qui investissent la cour centrale pendant un temps long. Mais le projet ne se limite pas à cette première phase : l'identification des partenaires est claire. Et le processus de montage et de phasage proposé illustre la mise en œuvre d'une programmation à terme respectueuse du patrimoine et de ses caractéristiques propres.*

Le jury a salué un projet structuré sur des valeurs avouées qui fait le lien entre stratégie et tactique avec un phasage précis. Il a également apprécié le processus d'ouverture du site et la formalisation architecturale respectueuse de la caserne

proposée.

MENTIONNE L'AGORA MODERNE - ZM712

Représentant de l'équipe: Jules Eymard, architecte

Associés : Paul Jacquet, architecte
Maxime Rousseau, architecte

Collaborateurs :

Adresse : 34 rue Manon Cormier
33000 Bordeaux

E-mail : jules.eymard@gmail.com

Avis du jury : La qualité de ce projet réside dans une réponse à la juste échelle à la fois urbaine, patrimoniale, et l'innovation programmatique et opérationnelle qui sous-tend l'ensemble des propositions. Sans être utopique, le projet propose des dispositifs qui n'existent pas et permettraient de multiplier les effets des programmes des forces locales en présence : un appart' hôtel permet aux habitants de rester locataires pendant la rénovation de leur logement et lutte contre l'inévitable gentrification du quartier de la Benauge, un incubateur commercial, permet aux TPE de tester leur activité en bénéficiant de l'effet vitrine, un Pôle Territorial de Compétitivité de la Rénovation qui permet de fédérer les initiatives locales associatives et privés en matière de rénovation des quartiers, etc.

Le jury a souligné le travail de repositionnement urbain et social de la caserne dans son quartier, avec un équilibrage des espaces bâtis et non bâtis. Il a également apprécié la définition d'un programme adapté aux enjeux sociaux et patrimoniaux.

CITE REGARDER-MOI, JE TE VOIS - UU798

Représentant de l'équipe: Collectif Qayin Architettura
Nicola Scaramuzzi

Associés : Francesco Sabbatini (IT), architecte
Fabio Biagio Salerno (IT), architecte
Luca Sammartino (IT), architecte
Eliana Martinelli (IT), architecte
David Raveggi (IT), architecte

Collaborateurs : Nicola Bondi (IT), étudiant en architecture
Eugenia Cecchetti (IT), architecte
Fabio Semeraro (IT), architecte

Adresse : Via Mazzini, 51
38037 Predazzo
Italia

E-mail : qayinarchitettura@gmail.com

Avis du jury : *La caserne est au centre du renouveau de la rive droite : c'est le premier lien visuel entre les deux rives, entre l'ancien et le contemporain. Elle doit devenir un lieu emblématique de la manière dont on peut faire, d'une architecture spécialisée, un lieu urbain de rencontre. En la transformant en un incubateur pour créateurs, la caserne devient un lieu culturel vivant, un repère d'artistes, de créateurs, et de visionnaires, pour qui le plan libre de la caserne permet d'imaginer des installations de toutes sortes. Seule la cour intérieure se voit à terme transformée de manière plus pérenne grâce à la création d'un jardin public. Pendant la reconversion de la caserne, la façade de la barre de logements sert d'écran de projections artistiques. Elle contribue à créer une adresse spécifique pour le centre culturel en devenir, tout en valorisant le patrimoine bâti dans le but d'attirer des investisseurs privés. La programmation finale envisagée inclue des écoles de musique et de cinéma, un théâtre, des ateliers d'artistes et d'artisans, des lieux de travail collaboratif, un restaurant panoramique, mais également des programmes de développement privés neufs.*

Le jury a remarqué la qualité du travail architectural adapté aux enjeux patrimoniaux sur la caserne.

GOUSSAINVILLE, EMBARQUEMENT IMMEDIAT

LAUREAT BASE VIE - EO054

Représentant de l'équipe: Florent Vidaling, architecte-urbaniste

Associée : Camille Le Bivic, architecte-urbaniste

Collaborateurs : Raphaël Hoyet, urbaniste
Juliette Touchais, architecte-urbaniste

Adresse : 5 avenue de Laumière
75019 Paris

E-mail : florent.vidaling@gmail.com

Avis du jury : *La qualité du projet réside dans son humanisme et la proposition faite pour redynamiser le vieux village : réunir des personnes et des savoir-faire pour réhabiliter et restructurer l'ensemble du village ; mettre en place les conditions d'intervention sur le site dans une logique collaborative et intégrative (coopérative d'activité et d'emploi). Deux éléments forts sont posés en préambule : la maison du projet et un grand abri permettant les travaux la mise en chantier du vieux village. Cet abri est le signal du renouveau. Le vieux village devient un site de fouilles « inversé » qui participe à l'accueil et à l'insertion de populations*

en difficulté. Le projet est le processus du chantier et le chantier est un processus d'activation d'un territoire; une grande construction collective intégratrice dans une logique d'économie sociale, solidaire et circulaire.

Le Jury a salué la qualité d'un projet qui s'appuie sur des propositions détaillées pour arrêter l'érosion du temps et tirer le site vers le haut dans un contexte de fortes contraintes. Il a souhaité indiquer que la proposition orientée autour d'un chantier ouvrirait des perspectives intéressantes de formations professionnelles liées aux métiers du bâtiment.

MENTIONNE DES RACINES ET DES AILES - JT730

Représentante de l'équipe: Diana Levin (AT), architecte

Associés : François Ricros, architecte
Elodie Bru, architecte d'intérieur
Sidonie Bouillerot, architecte

Collaborateurs : -

Adresse : 12 boulevard de la Chapelle
75018 Paris

E-mail : levin.d.arch@gmail.com

Avis du jury : *Projet fort dans son parti pris qui est entièrement axé sur la déclinaison d'une thématique : celle de la valorisation du paysage en tant que « substance active ». Ainsi, le grand territoire du Val d'Oise devient le lieu de développement de la filière bois en Ile de France et Goussainville en est son centre névralgique, son laboratoire. Par la mise en place d'un ensemble d'activités découlant de la filière, Goussainville rayonne à la fois nationalement, mais aussi et surtout à une échelle régionale et locale promouvant une logique d'économie circulaire, décloisonnant les zones monofonctionnelles. L'idée est de reconstruire le territoire dans un temps long, de recréer un véritable écosystème où le paysage est à la fois récréatif, protecteur et productif. Ce « parc en mouvement » doit permettre au territoire d'aller vers l'autonomie par le retour à la terre en repensant l'ancrage de l'activité agricole et l'implication sociale qu'il sous-tend.*

Le jury a souligné l'ambition de la réflexion menée sur la filière agricole. La proposition d'une filière sylvicole a été jugée particulièrement appropriée dans un contexte de pollution des sols et de l'air.

CITE VIEUX PAYS - NOUVELLE ETAPE - XM371

Représentant de l'équipe: Guillaume Duranel, architecte

Associés : Julia Lenoir, architecte-urbaniste
Frédéric Blaise, architecte

Collaborateurs :

Adresse : 14 rue Botzaris
75019 Paris

E-mail : guillaume.duranel@yahoo.fr

Avis du jury : *Le projet met en place un processus pragmatique organisé autour de quatre grands thèmes : l'activité artisanale, l'activité hôtelière, le renforcement des équipements et de l'espace public et la mise en place d'une structure paysagère.*

Le jury a remarqué la qualité des propositions concernant les espaces et les équipements publics. Il a également souhaité rendre compte que le projet proposait des liens fonctionnels intéressants en rapport avec la plateforme aéroportuaire tels que l'accueil de passagers et le développement de lieux de séminaires.

LA CORREZE

LAUREAT **DES ÎLES PARTAGÉES - JT125**

Représentante de l'équipe: Jeanne Moullet, architecte

Associés : Yasmine Gaizi, architecte
Victor Miot, architecte

Collaborateurs : -

Adresse : 16 rue Saint-Sabin
75011 Paris

E-mail : jeannemoullet@gmail.com

Avis du jury : *L'équipe pose le constat d'un territoire rural constitué par des insularités : des îles pavillonnaires, des îles équipements, des îles centre-bourgs... Le projet s'appuie sur la figure de l'archipel comme principe organisateur décliné à des petites échelles. Des sites / îles de projet sont identifiés sur le territoire de chaque commune au-delà des seuls sites European. Chaque site est composé de plusieurs îles articulées les unes aux autres. Le projet distingue quatre types d'îles : île logement, île mixte, île équipement, île centre bourg. L'imaginaire de l'île investit la forme architecturale où sont systématiquement représentés des espaces partagés (terrasse, piscine, terrain de sport, jardin cultivé...) conçus comme des catalyseurs d'usage et de sociabilité.*

Le jury a salué la qualité du regard porté sur les territoires ruraux. Il a également souligné la pertinence des dispositions proposées pour développer des espaces de partage nécessaires en milieu rural. Il a également remarqué le réalisme économique et la justesse des propositions spatiales. Il a noté la complémentarité de ce projet avec CLUBHOUSES OP705

LAUREAT**CLUBHOUSES – OP705**

Représentant de l'équipe: Alexandre Dubure, architecte-urbaniste

Associés : Jenny Reuillard, architecte-urbaniste
Thomas Nouailler, architecte-urbaniste

Collaborateurs : -

Adresse : 2 rue du Charolais
75012 Paris

E-mail : alexandre.dubure@gmail.com

Avis du jury : *« Le choix est délibéré de proposer sur chaque site des programmes définis, des architectures caractérisées, des acteurs précis. Ces sont des scénarios fictifs qui ont une valeur de test ». Le projet s'appuie sur la mise en place d'un réseau de « Maisons Corrèze » reproductibles sur d'autres communes, adaptées à chaque contexte : coopérative culturelle à Ussel, lieu de co-working artisanal à Argentat, salle commune à Turenne. L'image du clubhouse est réinterprétée et adaptée au contexte de petites communes. Le projet propose plusieurs situations d'habitat pour des petits programmes de logements coopératifs soigneusement inscrits dans l'existant. Les représentations en coupe expriment des rapports de proximité et des interactions avec l'espace public.*

Le jury a salué la maturité, le caractère innovant et pragmatique du processus. Il a également salué la spatialisation adaptée au contexte sans tentative de sur-aménagement. Il a enfin souligné la finesse de la mixité programmatique mise en place. Il a noté la complémentarité de ce projet avec DES ILES PARTAGEES JT125.

CITE**NEW NOMADS – TD571**

Représentante de l'équipe: Pauline Marcombe, architecte

Associé : Majed Katir, architecte

Collaborateurs : -

Adresse : 26 rue de Comblat
15000 Aurillac

E-mail : paulinemarcombe@gmail.com

Avis du jury : *Comment développer l'attractivité du monde rural dans l'écosystème global des territoires et des modes de vie ? Le projet vise à augmenter le potentiel des territoires ruraux pour susciter de nouvelles formes de nomadisme. Il s'agit de capter des urbains en offrant des possibilités de résidence de courte durée, d'une semaine à trois ans, pour des visiteurs souhaitant réaliser un projet personnel ou s'éloigner momentanément de leur lieu de vie principal. Ce principe consiste à promouvoir de nouvelles formes d'échanges à grande échelle entre les*

personnes et les territoires, adapté aux ressources humaines et financières locales. La proposition s'oppose à des formes de tourisme sans échange avec la population. Sur le temps long, l'équipe envisage que la régularité des séjours transforme les nomades en nouveaux habitants.

Le jury a remarqué la capacité de ce projet à mettre en valeur le potentiel caché du site, à ouvrir le territoire à de nouvelles populations au-delà du seul tourisme rural, dans une perspective de partage des qualités d'habiter et de promotion des échanges comme potentielle source d'enrichissements entre les populations sédentaires et néo-nomades.

MARNE LA VALLEE

LAUREAT VILLE N(M)ATURE - UI164

Représentant de l'équipe: AGENCE TU-DU
Yoann Dupouy, architecte-urbaniste

Associée: Maia Tüür (EE), architecte

Collaborateurs: -

Adresse: 95 rue de la Roquette
75011 Paris

E-mail: contact@tu-du.fr

Avis du jury: *La ville n(m)ature présente une réflexion prospective sur la ville nature qui se concentre sur l'interface entre les espaces paysagers et les espaces bâtis existants. C'est un projet intelligent et original qui s'ouvre au-delà du périmètre établis et poursuit le travail d'expérimentation engagé sur le territoire grâce à une approche territoriale et paysagère résolument contextuelle. On remarque la pertinence du discours et la clarté des arguments qui questionnent la maturité de la ville, son renouvellement, son image dont l'objectif est de développer, in fine, une stratégie de renforcement des logiques qui ont guidé jusqu'à présent la construction de Val Maubuée. La stratégie d'intervention dispersée fait apparaître les infrastructures perçues comme obstacles sur le territoire pour faire émerger une figure paysagère habitées de grande échelle qui a fini d'expérimenter la juxtaposition d'éléments bâtis déconnectés les unes des autres.*

Le jury a salué un projet qui réinterroge les limites et questionne les fondamentaux de la ville nouvelle en apportant une nouvelle image géographique et paysagère et de multiples propositions à différentes échelles.

MENTIONNE LA DEPRISE - DY662

Représentante de Claire Girardeau, architecte
l'équipe:

Associés : Cécile Frappat, architecte
Louis Mejean, architecte
Jonathan Cacchia, architecte

Collaborateurs : -

Adresse : 10 rue Pasteur
75011 Paris

E-mail : clr.girardeau@gmail.com

Avis du jury : *Le projet est une réflexion axée sur la place de la nature dans la Ville Nouvelle en quête d'une nouvelle identité mais limitée dans ses moyens au regard du contexte économique et politique actuel. La proposition développe une stratégie d'intensification et de désactivation de certains espaces de certains espaces. Cette gestion différenciée est liée à l'économie locale et supportée par un réseau d'acteurs multiples et locaux qui s'organisent sous la forme d'une coopérative. La déprise permet la résilience de ces espaces identifiés de façon concertée. La masse foncière qui a été temporairement désactivées devient alors le lieu où l'incertitude peut être maîtrisée.*

Le jury a souligné l'intérêt de la démarche orientée vers une gestion décroissante des espaces verts de la ville planifiée. Cette démarche traduit potentiellement une nouvelle vision d'une nature moins entretenue.

CITE RELATIONAL LANDSCAPE - OB193

Représentant de Boris Vapné, architecte-urbaniste
l'équipe:

Associée : Mar Armengol Reyes (ES), paysagiste-ingénieure

Collaborateurs :

Adresse : 148 rue Robespierre
93170 Bagnolet

E-mail : bv@v-olz.eu

Avis du jury : *Le projet propose une densification le long des franges de l'infrastructure et s'accompagne de la participation des habitants pour élaborer des espaces partagés pouvant accueillir de nouveaux usages. La proposition fait des pièces paysagères un support de mobilité douce entre les quartiers comme lieu de socialisation de d'expérience partagées et éléments de connexion entre producteurs et consommateurs.*

Le jury a remarqué la capacité du projet à mettre à place un maillage et à

engager un dialogue avec la ville existante. Il traite avec intérêt les espaces délaissés, repositionne le site dans un territoire plus large et développe des typologies intéressantes.

METZ METROPOLE

LAUREAT BA128 RESONANCES ECONOMES - EY974

Représentant de l'équipe: ATELIER LAETITIA LAFONT
Laetitia Lafont, architecte-urbaniste

Associé: Thomas Verges, architecte

Collaborateurs: -

Adresse: 42 rue d'Avron
75020 Paris

E-mail: atelierlaetitalafont@gmail.com

Avis du jury: *Le projet propose d'investir les franges comme le moyen de relier le site à son territoire. En prolongeant les intermodalités existantes et les liaisons avec le centre-ville, l'équipe cherche à reconnecter les entités urbaines existantes en périphérie du site par la densification, la diversification et la valorisation du foncier privé. L'ensemble prend place dans une infrastructure paysagère organisée selon un parc écologique. La « Nature » en place est valorisée et complétée, la forêt est pensée comme une épaisseur accueillante, la haie comme le continuum écologique, l'agriculture comme un outil d'expérimentation ou nourricière, le verger organise l'urbanisation de la frange et la friche est utilisée comme outils de temporisation et richesse écologique.*

Le jury a salué le travail sur la programmation et la mise en place progressif du projet sur le site. Le projet développe un travail soigné sur l'espace et a su trouver l'essentiel tout en conservant l'identité des lieux. Le jury a également salué les capacités du projet à tisser des liens avec les franges du site.

MENTIONNE B.A.S.E. - IJ637

Représentante de l'équipe: Océane Follador, architecte-urbaniste

Associés: Thibault Nguyen, sociologue

Collaborateurs: Jérémy Launay, agriculteur
Thomas Rezé, urbaniste

Adresse: 6 rue du Marais
44000 Nantes

E-mail : follador.oceane@gmail.com

Avis du jury : *Sur la base d'une analyse efficace des accroches territoriales urbaines et paysagères, le projet s'appuie sur une approche participative et citoyenne. L'équipe propose d'organiser des évènements publics afin de faire émerger des projets et des envies citoyennes. Un organisme coordinateur dédié à la programmation aura comme objectif de faire émerger les projets emblématiques par le débat L'objectif est d'installer un dialogue et une coopérative entre les citoyens et les professionnels. Un zoning programmatique est proposé au sein de 5 lieux comme base de développement. Le reste du site est densifié par des « prospectives plots », des espaces laissés aux initiatives particulières, ouvertes à une programmation diverse et expérimentale. L'ensemble est connecté par une esquisse de réseaux viaires et cyclables.*

Le jury a remarqué la qualité du travail apporté sur le traitement des limites et la mise en place d'un processus à la fois précis et ouvert. Le rapport des espaces développés avec la piste d'envol a par ailleurs été apprécié.

MENTIONNE CYCLES, SOL, AIR – RD252

Représentant de Antoine Allorent, urbaniste
l'équipe:

Associée : Fanny Chenu, architecte

Collaborateur : Guillaume Nicolas, ingénieur-urbaniste

Adresse : 16 bis avenue Bosquet
75007 Paris

E-mail : allorentoine@hotmail.fr

Avis du jury : *Sur la base du contexte historique et d'une analyse très fouillée, les auteurs proposent de réinvestir les bâtiments existants pour y développer un ensemble varié de programme. Le projet s'implante de manière raisonnée et précise. L'ensemble des activités sont finement détaillées, implantées et connectées par la définition des réseaux et connexions internes. En complément de la programmation, le projet développe 128 activités possibles mais non limitées. Le projet se démarque par une implantation très précise et fouillée sur la base du réinvestissement des bâtiments existants.*

Le jury a souhaité remarquer ce projet pour la lecture fine du territoire, la volonté d'ancrage avec les polarités urbaines existantes et pour le développement d'une programmation à la fois précise, crédible et ouverte.

MONTREUIL

MENTIONNE LA CLE DES CHAMPS – XY712

Représentant de l'équipe: OYAPOCK ARCHITECTES
Florent Descolas, architecte

Associés : Mathieu Garcia, architecte
Adrien Mondine, architecte

Collaborateurs : -

Adresse : 11 rue Manin
75019 Paris

E-mail : florentdescolas@gmail.com

Avis du jury : *Une approche essentiellement basée sur l'intégration de la nature dans la ville à travers 2 cheminements verts, l'un reliant Boissières à Signac en cœur d'îlots et l'autre la ZAC Boissières-Acacias et les murs à pêches, dans l'emprise de l'autoroute : une forêt linéaire de pins qui relie Romainville au parc de Montereau. Le 3eme paysage est constitué de champs traversant infiltrés entre les bâtiments existants et permettant aux habitants de cultiver leur jardin. Processus de transformation mis en place : reloger l'activité existante, vider le terrain, création de structures superposées offrant une diversité de programme ainsi qu'une évolution par addition de blocks successifs.*

Le jury a remarqué ce projet pour sa capacité à créer des connexions urbaines et à retravailler le site de l'autoroute, sa lecture précise de l'ensemble des dynamiques du territoire et l'apport d'une démarche spécifique et précise à chaque site.

CITE DU PONCTUEL A L'USUEL- CL712

Représentante de l'équipe: Marion Rhein, architecte

Associées : Louise Maurice, architecte
Carole Chevalier, architecte

Collaborateurs :

Adresse : 82 rue de Vincennes
93100 Montreuil

E-mail : marionrhein@gmail.com

Avis du jury : *La stratégie proposée prépare et encourage les mutations inévitables lors de l'arrivée du Metro et du Tram. La qualité du projet réside dans la méthode: constituer une séquence à l'échelle de la ville à partir de micro interventions judicieusement situées. Ces interventions représentent des blocs typologiques, des patterns, liés à des sites. Il y a 9 sites références, liés chacun à des situations*

différentes qui in fine se répartissent sur l'ensemble du territoire. Les éléments déclencheurs créent des polarités judicieusement répartis sur l'ensemble du territoire et conduisent au renouvellement du haut Montreuil. Cette approche multiplie les potentialités, révèle de nouveaux espaces publics et s'appuie sur le « déjà-là ».

Le jury a remarqué la pertinence de la proposition structurée autour d'une succession d'interventions qui se déploient dans l'espace urbain.

CITE

OULIPO - QK819

Représentant de l'équipe: Yvan Okotnikoff, architecte

Associés :
Mathieu Delorme, ingénieur en paysage
Thibault Barbier, ingénieur en paysage
Aurélien Delchet, architecte
Jordan Aucant, architecte-urbaniste
Arthur Poiret, architecte-urbaniste
Lola Marlhoux, architecte
Anne Levalois, architecte urbaniste

Collaborateurs :
Adele Sorge, étudiante en architecture
Julie-Alisson Ducros, architecte
Claire Aquilina, étudiante en architecture

Adresse :
Atelier Georges
42 rue d'Avron
75020 Paris

E-mail : contact@ateliergeorges.fr

Avis du jury : *A Montreuil, la forte densité des initiatives invite à faciliter l'éclosion des projets en cours plutôt que de proposer des projets supplémentaires. Le candidat décline les types de villes : la ville libérale ; la ville technocrate, le sanctuaire, la ville collective et propose un repositionnement du pouvoir public dans le projet urbain de manière à garantir :*

- *La pérennité de ses capacités infrastructurelles et décisionnelles.*
- *Un contrôle du degré d'intégration des projets et initiatives, une démarche lisible à l'échelle métropolitaine pour capter l'investissement*
- *La sauvegarde ou la réintroduction d'une marge de négociation de type bottom up.*

L'équipe propose la création d'une structure OULIPO sous forme d'une SEM, d'une société publique locale ou d'un Etablissement public d'aménagement.

Le jury a remarqué la proposition d'une approche foncière, immobilière et réglementaire innovante, explorant notamment le statut des espaces intermédiaires. Le projet met en place un processus d'articulation et de collaboration avec une dimension foncière adaptée au territoire.

MOULINS

LAUREAT LA THEORIE DE L'EVOLUTION - PJ740

Représentant de Benoît Barnoud, architecte
l'équipe:

Associés : Clara Loukal, urbaniste

Collaborateurs : -

Adresse : 28 rue du Canal
93200 Saint-Denis

E-mail : land.paysage@gmail.com

Avis du jury : *Le projet considère l'évolution de la ville sur le temps long en regard des modifications naturelles ou anthropiques du régime de la rivière. Une analogie aux sciences naturelles oppose deux paradigmes : le transformisme de Lamarck évoque une adaptation continue de la structure urbaine au milieu naturel ; l'évolutionnisme de Darwin évoque la compétition entre les individus et les actions de l'homme sur le milieu naturel. En repérant les parts relatives entre ce qui relève d'une évolution naturelle et ce qui relève de modifications humaines, le projet se décline en neuf territoires rapportés à des modalités d'action spécifiques : l'Allier, les affluents, la voie ferrée, le Cours de Bercy, la zone humide, les vergers, le CNCS, le nouveau pont, la rive gauche habitée. La superposition cartographique de ces territoires dessine une structure paysagère fluide, traduisant un ensemble de transformations volontaires qui ne grèvent pas l'évolution naturelle des milieux.*

Le jury a salué la pertinence de la problématique soulevée dans un contexte fluvial et la finesse du travail spatial issu d'une démarche théorique structurée. Il a également remarqué la capacité du projet à tisser les liens entre les deux rives et à intervenir sur la grande échelle avec des actions mesurées.

MENTIONNE WHEN THE ALLIER BECOMES CITY - WO902

Représentant de Simon Guillemot, architecte
l'équipe:

Associés : Charly Crochu, architecte
Jean-Benoît Boccaren

Collaboratrice : Camille Serres, architecte

Adresse : 12 rue Christian Dewet
75012 Paris

E-mail : simonguillemot.archi@gmail.com

Avis du jury : *Le projet considère la ville de Moulin comme un point d'inflexion dans le parc départemental de la vallée de l'Allier. L'épaisseur du lit majeur dessine un*

espace ouvert de contemplation à mettre en scène en développant des points de vue et belvédères, des pontons et espaces de déambulation, des émergences architecturales répondant aux flèches des édifices religieux de la rive droite. Sur le plan urbain, le projet s'appuie sur un réseau de cheminements et une trame d'espaces publics interconnectés entre les deux rives. En continuité du nouveau pont se développe un nouveau boulevard délimitant le faubourg de la Madeleine. La création de plusieurs parcs submersibles en vis à vis vise à maximiser l'accessibilité aux berges et développer les usages au contact de l'eau. Le site de la Murière fait l'objet d'une densification progressive par ses limites en continuité du tissu existant. Le projet privilégie des formes urbaines plus denses sur la rive gauche.

Le jury a remarqué les qualités de ce projet complet qui prend en compte le caractère inondable du site, porte une réflexion à l'échelle du site et travaille l'arrivée du nouveau pont. L'ambition de la densification proposée sur le quartier de la Murière a été jugée adaptable à la réalité démographique de la ville.

CITE LES ALLIES DE MOULINS – RO547

Représentante de l'équipe: Claire Seze, architecte

Associés : Ernesto Apolaya Canales, urbaniste
Sébastien Harlaux, urbaniste
Carole Plagnol, architecte

Collaborateurs :

Adresse : 19 rue des Chauffourniers
75019 Paris

E-mail : claireseze@hotmail.com

Avis du jury : *L'équipe développe cinq intentions : un cœur urbain compact départ et d'autre de l'Allier, la valorisation d'un parc fluvial de 5 km, un site à parcourir, la rive gauche comme renfort économique et touristique, la Madeleine quartier jardin. Le projet s'appuie sur deux outils de conception : « les alliés » constituent un réseau d'emplacements stratégiques pour des interventions ponctuelles affectées à des usages particuliers ; « les lignes de front » constituent des axes thématiques d'intervention : densification progressive, aménagement du parc de l'Allier, rééquilibrage des deux rives, renforcement des commerces, réaménagement des espaces publics majeurs, valorisation des modes doux. La réalisation du nouveau pont est anticipée puis accompagnée par une densification progressive. Le projet présente des focus sur plusieurs secteurs dont le quartier de la Murière et la future tête de pont en rive gauche.*

Le jury a remarqué le développement d'une programmation au service de la mise en valeur de la rivière et la qualité des outils de projet développés. La densification progressive proposée, le traitement de l'arrivée du futur pont ont également été appréciées.

SAINT-BRIEUC

LAUREAT **BOULEVARD DE LA MER – BT029**

Représentant de l'équipe: STUDIO ITA
Cyril Breton, architecte

Associés : Pierre-Olivier Carpentier, architecte
Maxime Genevrier, ingénieur urbaniste

Collaborateurs :

Adresse : Studio ITA
151 avenue Jean Jaurès
75019 Paris

E-mail : contact@studio-ita.com

Avis du jury : *La qualité de ce projet réside dans sa capacité à articuler une stratégie territoriale à des projets situés. Les auteurs qualifient le paysage briochin de "puzzle". Leur stratégie consiste à s'appuyer sur l'infrastructure existante (la ligne de chemin de fer qui relie la gare au Légué) pour articuler des interventions ponctuelles le long d'un "parcours d'opportunités" et offrir une lecture "panoramique et continue" de ce paysage. Les auteurs identifient neuf thèmes de projet (qualifiés d'outils) combinés et déclinés en fonction des sites. Le centre-ville et la friche du Légué font l'objet d'un dessin et d'une programmation précis : requalification et piétonisation des places, remplacement des bâtiments obsolètes par des "émergences connectées", logements sur pontons, équipement culturel, jardins partagés.*

Le jury a salué la qualité de la méthodologie et des outils développés, l'attention portée au contexte et la prise en compte de la pollution de la friche du Légué. Il a salué les qualités graphiques de représentation du projet.

LAUREAT **LANDSCAPE FOCUS – FI458**

Représentante de l'équipe: Iris Chervet, architecte

Associés : -

Collaborateurs : -

Adresse : 16 rue Jacques Callot
75006 Paris

E-mail : iris.chervet@gmail.com

Avis du jury : *La qualité de ce projet réside dans sa capacité à articuler des approches*

perceptive, physique, temporelle et économique du paysage. Les auteurs relèvent l'ambivalence de ce paysage (plein/vide, ouvert/fermé, terre/mer, passage/destination) et invitent à relativiser la quête de la mer pour s'ouvrir à la multiplicité des paysages de Saint-Brieuc. Leur stratégie se décline en deux temps : donner à voir et donner accès. Dans un premier temps, la gestion du paysage et notamment le déboisement partiel des vallées permet d'ouvrir de nouvelles vues, de créer de nouveaux parcours et d'engager un cycle de production / valorisation de matières. Dans un second temps, les auteurs identifient les estuaires (qualifiés de sites "bouchons") comme des lieux de projet potentiels, porteurs d'une relation privilégiée avec la mer. La friche du Légué (Gouët), la station d'épuration (Gouédic) et la friche de la Grève des courses (Douvenant) sont des sites pollués, propices à l'installation de programmes environnementaux ouverts au public (pôle de méthanisation, parc d'épuration, lagunage).

Le jury a salué une démarche de valorisation du territoire par le paysage. La nature n'est pas seulement observée ou gérée, mais est ici consubstantielle du projet. Le jury a également salué les qualités spatiales de la proposition, son travail précis sur les trois vallées, l'ancrage dans l'histoire de la ville et la clarté des postulats qui permettent de mettre en évidence des enjeux écologiques importants au-delà des attentes de la ville.

MENTIONNE VERSANTS VERSATILES – AV227

Représentant de Nicolas Pineau, architecte
l'équipe:

Associés : Noémie Schmidt, architecte
Marie-Eve Turpeau, architecte
Gaylor Chiari, architecte
Jean Chevalier, architecte et paysagiste

Collaborateurs : Alexandre Renimel, étudiant en architecture

Adresse : 1 place René Bouhier
44100 Nantes

E-mail : nicolaspineau@gmx.com

Avis du jury : *La qualité de ce projet réside dans sa capacité à conforter la multipolarité de la ville. Les auteurs remarquent que la ligne des 80 mètres qui sépare le plateau des vallées fait appartenir le centre-ville à cette seconde entité. Leur stratégie consiste à renforcer la connectivité des espaces entre eux par un travail sur la mobilité et le paysage. Ils proposent la mise en place d'une nouvelle boucle de bus de la gare à la mer, associée à la mise en valeur des chemins de coteaux. Le long de cet axe, des aires sont mises à disposition de camionnettes de service (bibliothèque, cinémathèque) et de commerces ambulants. Le centre-ville est redéfini comme une séquence élargie allant de la vallée du Gouédic au Parc de la Préfecture. Cela se traduit par l'extension de la zone de trafic limité, la transposition de figures végétales empruntées au milieu fluvial sur les places ou encore le déplacement du festival Art Rock sur le Parc des promenades. Sur la friche du Légué, les auteurs proposent d'habiter la pente en partie haute et de*

dédier la partie basse à un programme de sensibilisation à l'économie agroalimentaire.

Le jury a salué le travail développé sur l'ensemble des composantes du site, sa capacité à créer des liens et à retrouver une vision du paysage urbain et de son potentiel.

VERNON SUR SEINE

LAUREAT INSECABLE DISTANCE - AK2o8

Représentant de l'équipe: Adrien Rerat, architecte

Associée : Louise Le Penndu, architecte

Collaborateurs :

Adresse : 27 bis rue Claude Lorrain
75016 Paris

E-mail : adrien.rerat@gmail.com

Avis du jury : *La qualité de ce projet réside dans la manière dont il propose de réactiver des pratiques de loisirs le long des berges de la Seine. Les auteurs qualifient Vernon de «ville-gué» en lien avec le franchissement du fleuve, de «ville-gare» en lien avec les voies ferrées et de «ville-quai» en lien avec les berges; soit une ville façonnée par le passage. Leur stratégie consiste à relier la ville à son front fluvial et à y proposer des points d'arrêt. Ils proposent de prolonger l'ensemble des axes transversaux vers la Seine à l'aide d'une collection de «jetées-belvédères». Ces plateformes, à la manière de «tréteaux de théâtre», sont investies par une grande diversité de programmes : guinguette, esplanade, maison des associations etc.*

Le jury a salué le choix d'une stratégie structurée autour d'une collection de projets qui établissent de nouveaux rapports avec la Seine. Il a salué les qualités graphiques de représentation du projet.

MENTIONNE LES COLLECTIONS NAVIGABLES - UR686

Représentant de l'équipe: Amine Ibnolmobarak, architecte

Associés : Maya Nemeta, architecte
Emilie Meaud, architecte
Charlotte Meaud, consultante innovation et entrepreneuriat

Collaborateurs : -

Adresse : Maya Nemeta

E-mail : mayanemeta@gmail.com

Avis du jury : *La qualité de ce projet réside dans la richesse de ses propositions spatiales. Les auteurs qualifient Vernon de ville de paradoxes, une “collection brute que semble avoir désertée son curateur”. Leur stratégie consiste à identifier des préalables qui amorceront la mutation de la ville. Ces préalables sont la transformation de la gare, la requalification des transversales et la mutation du site des fonderies. Au niveau de la gare, les auteurs proposent la création d’un “quai continu” et d’une “esplanade hybride” qui pourra à terme s’étirer au-delà de la D528 afin d’adresser la diversité des quartiers. La requalification des transversales doit favoriser une “dérive urbaine” vers la Seine. Le site de la fonderie / papeterie a valeur d’exemple et associe une vocation économique (“Hub de l’innovation sociale et technologique”) à une offre de logements innovants.*

Le jury a souligné les qualités d’un travail mené sur l’ensemble du territoire, depuis les grands ensembles jusqu’à la rive opposée de la Seine. Il a apprécié la connaissance précise du territoire

CITE VERNON SUR SEINE - CU746

Représentant de Jean-René Manon, architecte
l’équipe:

Associés : Aurore Crouzet, architecte
Fabrice Domenech, architecte
Aurélien Ferry, architecte-urbaniste

Collaborateurs :

Adresse : 1 rue de la Dhuis
75020 Paris

E-mail : contact@crouzet-manon.com

Avis du jury : *La qualité de ce projet réside dans sa capacité à spatialiser une stratégie d’action progressive. Les auteurs identifient le maillage viaire, la desserte ferrée et les berges de la ville comme un système en sommeil dont il faut trouver les “éléments activateurs”. Ils proposent une stratégie en trois étapes (activer les entrées de ville, connecter les polarités et densifier) qui vise à mettre en place l’armature du développement urbain. Les entrées de ville (la gare, le quai des croisiéristes, le verger, l’îlot Hébert) font l’objet d’un travail à la fois sur les espaces publics et sur la programmation. Les axes reliant ces polarités sont requalifiés, prolongés et associés à la valorisation de fonciers connexes tandis que la densification du cœur de ville s’accompagne de la piétonisation des rues.*

Le jury a remarqué une proposition ambitieuse, globale et opérationnelle qui négocie avec les projets menés par la ville.

APPRECIATION GENERALE DU JURY

Le jury souligne la grande qualité globale des travaux rendus sur l'ensemble des dix sites français. Il signale que certaines problématiques soulevées par les sites ou par les projets pourraient faire l'objet d'un travail scientifique complémentaire afin d'enrichir le débat sur la ville et sur l'architecture.

Toutefois, le jury signale que les équipes doivent être prudentes à ne pas répéter de manière infondée des thèmes à la mode qui, même s'ils traduisent des questionnements actuels de la société, doivent être proposés et développés avec justesse. Nombreux sont en effet les sites et les projets qui ont pâti de propositions de fermes urbaines, de processus participatifs complexifiés et de montages financiers sans réel justification.

Le jury constate que les sites les moins urbains accueillent paradoxalement les réflexions les plus poussées et les plus abouties sur la ville. Par exemple, les sites de La Corrèze et de Moulins ont reçu des projets aux stratégies et processus souvent plus maîtrisés et réalistes que d'autres sites, plus urbains, tels que Bondy, Bordeaux ou Montreuil, qui ont reçu des projets dont la tendance était à la recherche d'une complexité accrue mais moins opérante.

Néanmoins, le jury tient ici à faire remarquer la grande complexité des questions qui sont posées aux jeunes candidats, à qui il est parfois demandé de régler des problèmes que la génération précédente d'architectes et d'urbanistes aguerris n'a elle-même pas su régler.

Face à cette complexité qui va grandissante dans l'approche du phénomène urbain, le jury indique que l'avenir est probablement aux équipes collaboratives fédérant des compétences variées mais complémentaires, regroupant architectes, urbanistes et paysagistes mais aussi programmistes, juristes et spécialistes divers, équipes à même d'intégrer ces difficultés pour formuler des projets enrichissant les champs disciplinaires et améliorant le cadre de vie commun.

En ce sens, l'ensemble des projets remis en France, et les 30 projets les plus talentueux ici primés, sont le reflet de la vitalité actuelle de la réflexion urbaine et architecturale européenne.

ANNEXE 1 : MEMBRES DU JURY FRANCAIS

7 personnes et trois suppléants.

REPRÉSENTANTS DE LA COMMANDE URBAINE / ARCHITECTURALE

1. **Nathan Starkman**, directeur de l'APUR de 1989 à 1995, puis de l'agence d'Urbanisme de Lille Métropole. Président du jury
2. **Bernard Roth**, fondateur d'AMO (Architecture et Maîtrise d'Ouvrage)

PROFESSIONNELS DE LA CONCEPTION URBAINE / ARCHITECTURALE

Europe (2 membres)

3. **Aglaé Degros**, architecte urbaniste, Rotterdam
4. **Marina Cervera Alonso de Medina**, architecte paysagiste, Barcelone, Secretary General, IFLA Europe (International Federation of Landscape Architects)

France (2 membres)

5. **Matthias Armengaud**, architecte, AWP, Paris FR – PJU 2010 NAJA 2006
6. **Pascal Rollet**, architecte, Lipsky & Rollet Architectes, Paris FR

PERSONNALITÉ

7. **Pierre Veltz**, ingénieur, sociologue et économiste, spécialiste de l'organisation des entreprises et des dynamiques territoriales, Président OIN Paris-Saclay

SUPLÉANT

8. **Alessandro delli Ponti**, architecte urbaniste, Lauréat E12 à Mannheim (DE) puis du concours international qui a suivi le concours European

PERSONNALITÉS ASSOCIÉES SUPPLÉANTES

9. **Agnès Vince**, Directrice de l'architecture, adjointe au directeur des patrimoines, Ministère de la Culture & de la communication
10. **Monica-Isabel Diaz**, Chef de bureau des stratégies territoriales, DGALN/DHUP

ANNEXE 2 : REPRESENTANTS DES VILLES

GRAND-PARIS

Bondy + EPF Ile-de-France / ex RN3_canal

Site représenté par : **Sylvine Thomassin**, Maire de Bondy
Denis Bernard, Directeur du Pôle Urbanisme et Habitat, Ville de Bondy
Florent Pare Le Dantec, EPF Ile-de-France
Expert de site : Fabien Gantois

Goussainville + CA Roissy Porte de France/ Le Village

Site représenté par : **Alain Louis**, Maire de Goussainville.
Thierry Chiabodo, Maire adjoint à l'urbanisme
Stéphane Legendre, Directeur du service de l'Urbanisme Aménagement Hygiène Sécurité
Cyrille Arzel, Directeur des services techniques, Ville de Goussainville
Patrick Renaud, Président de la CA Roissy Porte de France et **Sophie Garnier**, Chargée des projets en aménagement et environnement, CA Roissy Porte de France
Expert de site : Fabien Gantois

Marne la Vallée/ Villes de Lognes et Noisiel + CA Val Maubuée + EPA MARNE/EPA FRANCE

Site représenté par : **Paul Miguel**, Président de la CA Val Maubuée,
Daniel Vachez, Maire de Noisiel,
Michel Ricart, Maire de Lognes
Nicolas Ferrand, Directeur général adjoint EPA MARNE / EPA FRANCE
Philippe Hermet, Directeur de l'Aménagement du Secteur Ouest, EPA MARNE / EPA FRANCE
Noémie Bernard, Adjointe du Directeur de l'Aménagement du Secteur Ouest, EPA MARNE / EPA FRANCE
Hélène Zelter, Architecte urbaniste chargée de projet, EPA MARNE / EPA FRANCE
Xavier Bourgeois, Directeur du département urbanisme/habitat/foncier, CA Val Maubuée
Delphine Curioni, Chargée d'études urbaines, CA Val Maubuée
Experts de site : Evelyne Smolarski et Emmanuel Redoutey

Montreuil + EPF Ile-de-France

Site représenté par : **Patrice Bessac**, Maire de Montreuil,
Gaylord Le Chequer, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement durable, l'urbanisme, aux grands projets et aux espaces publics
Romain Paris, Directeur de l'urbanisme et de l'habitat
Marie Fourtané, Architecte urbaniste, Responsable projets urbains Les Hauts de Montreuil
Edouard Letailleur, Chargé de projet, EPF Ile-de-France
Expert de site : Laurence Schlumberger-Guedj

Vernon/CA Portes de l'Eure

Site représenté par : **Sébastien Lecornu**, Maire de Vernon

François Ouzilleau, Maire adjoint en charge du développement urbain

Jean-François Letourneur, Directeur général des services

Baptiste Lecointre, Directeur général adjoint en charge de l'attractivité et du développement Urbain, Ville de Vernon,

Expert de site : Albert-Gilles Cohen

EN RÉGIONS

Bordeaux + EPA Bordeaux-Euratlantique et Bordeaux Métropole

Site représenté par : **Josy Reiffers**, Président de l'EPA Bordeaux-Euratlantique

Alain Juppé, Maire de Bordeaux, Président de Bordeaux Métropole

Jérôme Siri, Maire adjoint, quartier de la Bastide, Ville de Bordeaux

Elisabeth Touton, Adjointe au Maire, Chargée de l'urbanisme opérationnel, de l'habitat et des déplacements

Anne-Laure Moniot, Chef de projet, Mission patrimoine mondiale, Ville de Bordeaux

Elise Lusseau, Directrice de projet Garonne Eiffel, EPA Bordeaux-Euratlantique

Jean-Baptiste Rigaudy, Directeur de l'Urbanisme, Bordeaux Métropole

Expert de site : Tae Hoon Yoon

La Corrèze (DDT 19), Villes d'Ussel, d'Argentat et de Turenne

Site représenté par : **Christophe Arfeuillère**, Maire d'Ussel, **Jean-Claude Leygnac**, Maire d'Argentat, **Yves Gary**, Maire de Turenne

Christophe Fradier, Responsable de la planification et du logement, DDT 19

Jean-Pierre Guitard, Maire adjoint chargé de l'urbanisme, Ville d'Ussel

Marine Lesage, Responsable de l'urbanisme, Ville d'Ussel

Jacques Joulie, Maire adjoint, Président de la Commission Urbanisme, voirie, travaux, Ville d'Argentat

Expert de site : Emmanuel Redoutey

Communauté d'agglomération de Metz-Métropole + EPF de Lorraine, ex BA 128

Site représenté par : **Jean-Luc Bohl**, Président de la CA Metz-Métropole,

François Henrion, Maire d'Augny, 9° vice-président Metz Métropole

Fanny Mehlem, Conseillère municipale à la commune d'Augny

David Richard, Responsable Pôle Projets Urbains et Zones d'Aménagements, Metz Métropole

Clarisse Boulesteix-Coutelier, Chargée d'opérations aménagement, Metz Métropole

Stéphane Gérard, Responsable du pôle planification territoriale, Metz Métropole

Alain Toubol, Directeur général de l'EPF de Lorraine

Expert de site : Laurence Schlumberger Guedj

Moulins Communauté, Ville de Moulins

Site représenté par : **Pierre-André Périssol**, Maire de Moulins,

Sylvie Tardif, Vice-Présidente déléguée à l'aménagement du territoire, urbanisme, habitat et développement durable, Moulins Communauté et adjointe au Maire de Villeneuve-sur-Allier

Sandrine Masquelet, Directrice de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable, Moulins Communauté

Gilles Bay, Conseiller délégué au 2^e pont et aux ouvrages de protection des cures, Moulins Communauté

Hélène Chessel, Directrice générale de Moulins Habitat

Alexandre David, Directeur des services techniques de la Ville de Moulins

Expert de site : Albert-Gilles Cohen

Saint-Brieuc + EPF de Bretagne et Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor

Représenté par : **Jacky Desdoigts**, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de l'environnement, du littoral, et du développement durable, Ville de Saint-Brieuc

Alain Ecobichon, Adjoint au maire, en charge de la vie économique, du commerce, du tourisme, et de l'attractivité du centre-ville, Ville de Saint-Brieuc

Jean Ouachée, Directeur général des services, Ville de Saint-Brieuc

Fiona Thomas, Direction du développement de l'urbanisme et des affaires économiques, urbanisme opérationnel

Didier Vilain, Directeur général, EPF de Bretagne

Jean-Yves Carillet, Directeur général, Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor

Expert de site : Emmanuel Redoutey

ANNEXE 3 : COMITE D'EXPERTISE

(11 personnes)

FABIEN GANTOIS
COORDINATEUR

EMMANUEL REDOUTEY
SITES : LA CORRÈZE, MOULINS

GUILLAUME RAMILLIEN
SITES : LA CORREZE, MOULINS

LEA HOMMAGE
SITES : SAINT-BRIEUC, VERNON

ALBERT-GILLES COHEN
SITES : SAINT-BRIEUC, VERNON

LAURENCE SCHLUMBERGER-GUEDJ
SITES : METZ-MÉTROPOLE, MONTREUIL

MARTINE WEISSMANN
SITES : METZ-MÉTROPOLE, MONTREUIL

THOMAS SECONDE
SITES : METZ-MÉTROPOLE, MONTREUIL

JULIE FERNANDEZ
SITES : GOUSSAINVILLE, BONDY

MARIE-CHARLOTTE DALIN
SITES : GOUSSAINVILLE, BONDY

TAE HOON YOON
SITE : BORDEAUX, MARNE-LA-VALLÉE

MAGALI VOLKWEIN
SITE : BORDEAUX, MARNE-LA-VALLÉE